

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - JUIN 2015

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique.....	1
▶ L'affaire des 200 millions Ar découverts dans le véhicule d'une députée du Mapar	3
▶ Préparation des élections communales du 31 juillet	6
▶ Les suites du vote de la motion de déchéance du chef de l'Etat	7
▶ Diplomatie	14
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	16
▶ Santé.....	16
▶ Droits des enfants, éducation, universités	16
▶ Droits des femmes, droits des LGBT	18
▶ Insécurité, justice, gouvernance	18
▶ Emploi, traite des personnes, émigration clandestine	19
▶ Médias	20
ÉCONOMIE - SOCIAL	21
▶ Exploitation des ressources naturelles, environnement, foncier	21
▶ Bailleurs de fonds, coopération économique.....	23
▶ Monde des affaires, entreprises nationales, conflit à Air Madagascar	25
▶ Divers.....	28

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique

03/06 - L'énigme d'une crise politique chronique. Mireille Razafindrakoto et François Roubaud, chercheurs à l'IRD/DIAL, s'interrogent sur les raisons pour lesquelles Madagascar subit une succession d'échecs politiques et économiques¹, dont le dernier épisode est le vote de la motion de déchéance du président de la République par l'Assemblée nationale. Les élections présidentielles de fin 2013 étaient censées marquer le terme de la crise socio-politique mais en fait rien n'a vraiment changé, le système s'est même encore fragilisé. Tous les facteurs à l'origine de la crise sont encore à l'œuvre, estiment-ils. Le chef de l'Etat a été élu avec un quart des voix des électeurs potentiels et sans représentant de son parti à l'Assemblée où il n'est pas parvenu à consolider ses assises. La nouvelle équipe n'a pas fait preuve de la volonté de remédier à la déliquescence des institutions, de contrôler la corruption, les détournements ou les trafics à grande échelle. Aucun signe de reprise économique n'a été décelé. Le pouvoir d'achat a diminué de 40 % entre 1960 et 2014. La trajectoire de l'économie constitue véritablement une énigme, avec une tendance récessive qui perdure depuis l'indépendance. Le clivage abyssal entre les élites et la population permet aux dirigeants d'agir sans accorder d'importance à leurs administrés. Des alliances se nouent mais elles ne sont pas stables : les arrangements sont temporaires, les alliances sont de circonstance et flexibles. Les membres de l'oligarchie politico-économique qui se succèdent au pouvoir arrivent toujours à s'en sortir. Les seuls vrais perdants, quelles que soient les périodes, sont invariablement les populations. Des entraves structurelles

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/88/46/448497/104521646.pdf>

peuvent expliquer l'impasse dans lequel se trouve actuellement le pays. La société malgache est très fragmentée avec un fort cloisonnement entre groupes statutaires. Ce principe hiérarchique inégalitaire reste profondément ancré. Le pouvoir reste aux mains de cette oligarchie politico-économique. Ni les autorités locales, ni les partis politiques, ni les syndicats et autres organisations de la société civile n'exercent de véritable contre-pouvoir. En l'absence de ces relais entre la population et les dirigeants, ces derniers ne sont ni contraints ni incités à prendre en compte les intérêts de la majorité, ni à avoir une vision à moyen ou long terme pour le pays.

01/06 - Manifestations politiques sur la voie publique interdites jusqu'à la fête nationale du 26 juin.

« *Les Malgaches ont besoin d'une trêve politique pour cet anniversaire* », explique le ministre de l'intérieur, Mahafaly Olivier, qui lance un appel au « *Fihavanana malagasy* » en cette nouvelle période de crise institutionnelle. « *Les Malgaches savent pardonner. Madagascar ne peut plus vivre une nouvelle crise qui pourrait aboutir à une nouvelle transition laquelle ne profitera jamais à la majorité du peuple. C'est toujours une minorité qui s'enrichit dans une transition* », souligne-t-il. Il demande aux politiciens de privilégier le débat d'idées : « *Dans une vraie démocratie, ce ne sont pas les personnes qui s'affrontent, mais les idées. Nous devons apprendre à reconnaître les efforts de nos soi-disant adversaires politiques. Nous devons éviter de penser qu'une réalisation pour le développement de notre pays est mauvaise parce qu'elle a été l'œuvre d'un adversaire politique* ». L'Union des journalistes Malagasy pour les droits humains condamne cette décision ministérielle. Une procession religieuse prévue par l'Eglise catholique au centre de la capitale a été interdite

04/06 - Les députés vont convoquer individuellement neuf ministres pour un audit de leur activité depuis la formation du gouvernement, annonce Lanto Rakotomanga, élue du Mapar.

Cette annonce intervient au moment où la tension est à son comble entre le gouvernement et l'Assemblée. *Tribune* écrit : « *Maintenant que les deux institutions sont en conflit ouvert, les députés se cachent derrière l'intérêt de la population pour accabler les ministres. Les rappels à l'ordre des ministres auraient dû être fait depuis longtemps face à la profonde pauvreté de la majorité de la population, mais pas pour des raisons politiques seulement* ». Le ministre de la communication a été le premier à être reçu par les élus, qui ont exigé de lui un traitement égalitaire de tous les courants politiques sur l'audiovisuelle publique et le limogeage de ses directeurs. Contrairement aux exigences des députés, les rencontres avec les ministres ne seront pas retransmis en direct sur la TV nationale. Le ministre de la communication s'est engagé seulement à diffuser « *de larges extraits* ». La raison donnée est que TVM ne serait pas en mesure de payer la location des faisceaux. Il propose également l'organisation de débats contradictoires sur plateaux TV.

06/06 - Les ministres refusent de se rendre aux séances d'interpellation des députés. Seul le ministre du tourisme a fait parvenir une lettre d'excuse. Les députés demandent au président de l'Assemblée nationale de sanctionner le gouvernement en prenant l'initiative de lancer une motion de censure.

05/06 - Marc Ravalomanana obtient le renouvellement de son passeport diplomatique. Son renouvellement avait été bloqué par la Présidence et le ministère des affaires étrangères durant son exil en Afrique du Sud, ce qui avait fait obstacle à ses déplacements en dehors du territoire sud-africain pour assister aux rendez-vous internationaux auxquels il avait été convié. *Midi* voit dans cette décision la concrétisation d'un accord conclu dans le cadre des assises pour la réconciliation.

08/06 - Le colonel Elack Olivier Andriankaja, ancien membre du BNGRC, et le colonel Fomana convoqués par l'Etat-major général de l'armée, révèle *Midi*. Connus comme étant des proches collaborateurs de l'ancien président de la Transition, ils figurent parmi les militaires qui ont joué un rôle déterminant en 2009. Les deux officiers seraient soupçonnés d'être impliqués dans les rumeurs de coup d'Etat qui circulent depuis quelque temps. Le service de renseignements des forces armées aurait également signalé leur présence à des réunions secrètes. Ils auraient été contraints par l'Etat-major de signer une lettre d'engagement leur interdisant toute communication avec les politiciens anti-régime, notamment avec les députés ayant signé la motion de déchéance. Pour le quotidien, il ne fait guère de doute qu'Andry Rajoelina agit discrètement en coulisse pour fragiliser le pouvoir. Une accusation que certains portent également à Marc Ravalomanana qui, à l'opposé de l'ancien président de la Transition, qui est omniprésent sur la scène politique et médiatique.

Deux autres colonels du cabinet militaire de la Primature limogés. Après les limogeages de l'ancien directeur de cabinet militaire et du colonel de gendarmerie Rosin Rasamison, deux autres conseillers militaires, les colonels Mahaleo Randrenja et Hubert Andriamalala, ont été démis de leurs fonctions cinq mois après leur nomination. « *Ils vont grossir le rang de plusieurs centaines de colonels de l'armée qui se trouvent sans poste depuis plusieurs années* », note *La Nation*. Le limogeage n'a pas été commenté.

22/06 - Nouvelle pluie d'étoiles : 13 officiers supérieurs promus au grade de général de brigade, une semaine avant la célébration du 55^{ème} anniversaire de l'armée et de l'indépendance. *Midi* explique que l'objectif est d'inciter les nouveaux promus, âgés de 56 ans, au départ à la retraite six mois après l'obtention du grade. Nombreux sont ceux qui auraient postulé. 50 adjutants-chefs ont par ailleurs été promus au grade de sous-lieutenant.

La résidence d'Alain Ramaroson, ancien sénateur de la Transition et président du parti Masters, ravagée par le feu. Un incendie qui nourrit beaucoup de commentaires en raison de la position politique controversée du propriétaire. La thèse d'un acte criminel est avancée par les victimes alors que les gendarmes venus dresser un constat ont été renvoyés à plusieurs reprises par les occupants, précise *L'Express*. L'ancien président de la commission Défense de l'ex-CST affirme que « *des dossiers relatifs notamment au bois de rose, aux îles éparses, à Sherritt et Mainland ont été réduits en cendres* ». Il fustige l'irruption d'éléments armés de l'Emmo/Reg dans sa propriété. *Tribune* rappelle qu'à tort à raison, puisqu'aucune enquête n'a été menée, Alain Ramaroson a été accusé par certains d'être le commanditaire des incendies et pillages de 2009. Les victimes des troubles de 2009, dont Guy Rivo Randrianarisoa du TIM, ont fait remarquer sur les réseaux sociaux « *qu'Alain Ramaroson sait maintenant ce que c'est de tout perdre en quelques minutes* ». Le site s'interroge : s'agit-il encore d'un règlement de compte, comme on a connu dans le passé, pro-Ravalomanana contre pro-Ratsiraka en 2002, pro-Rajoelina contre pro-Ravalomanana en 2009 ? L'ex- sénateur a déposé une plainte contre X.

23/06 - Expiration du délai de 100 jours donné aux membres du gouvernement dans le cadre du « RRI », pour apporter la preuve de leur efficacité. Un atelier organisé en partenariat avec la BAD doit marquer le démarrage de cette phase d'évaluation. Il s'agit de la revue finale de l'initiative « *Afrique pour une culture de résultats rapides ou RRI* ». Pour la première fois, les réalisations de chaque ministère seront scrutées de près et comparées aux objectifs fixés il y a près de trois mois. Elles sont divisées en trois volets : gouvernance, économie et social. Le volet gouvernance compte 14 points, le volet économie 31. La crise institutionnelle pourrait cependant compliquer la démarche, certains départements pouvant se réfugier derrière ces péripéties politiques pour expliquer des retards dans l'atteinte de leurs objectifs. La portée politique de l'opération n'est pas à écarter. Elle pourrait même ouvrir la porte à un remaniement gouvernemental, perspective que les députés frondeurs appellent de leurs vœux.

24/06 - Le gouvernement se targue d'avoir atteint 94,98 % des objectifs fixés dans le cadre du « RRI ». Les prochains 100 jours qui débiteront au mois d'août devraient être focalisés sur la réalisation des objectifs prioritaires du PND, annonce-t-il. Leur réalisation devrait avoir des impacts palpables sur la vie de la population, estime le chef de gouvernement. Les résultats exceptionnels mis en avant permettent de supposer qu'il n'y aura pas de changement de gouvernement ou de remaniement avant l'expiration des nouveaux 100 jours, estime *Midi*. *Tribune* ironise sur les performances avancées par l'équipe gouvernementale. Certains départements affichent un taux de réalisation des objectifs de 120 voire 150 %. Pour le site, ces annonces ne sont pas une surprise : « *le chef de gouvernement ne peut à priori que défendre son équipe. Reste à savoir si le chef de l'État sera du même avis* ». Une autoévaluation et une autosatisfaction qui est très loin de correspondre à l'opinion que se fait la population de l'efficacité de l'administration. Le chef de l'Etat n'a pas réagi explicitement à ce bilan mais tout laisse penser que ses attentes ne sont pas pleinement satisfaites. Il n'a pas caché son souhait de voir des résultats plus concrets, plus quantitatifs, répondant à l'impatience de la population. Les activités courantes des ministères ne seront plus incluses dans les défis à relever.

27/06 - Célébration du 55^{ème} anniversaire de l'indépendance : absence remarquée de Zafy Albert et d'Andry Rajoelina. Un boycott qui était prévisible depuis qu'ils ont pris la décision de boycotter le processus de réconciliation piloté par le FFKM et parrainé par le président de la République. Absence également des députés qui ont voté la motion de déchéance contre Hery Rajaonarimampianina, y compris celle des députés TIM, bien que Marc Ravalomanana ait assisté aux cérémonies, ce qui fait dire que ceux-ci n'obéissent plus au président du parti, ou que l'ancien président entretient l'ambiguïté sur sa position vis-à-vis du pouvoir. Tous les membres de l'Armada pro-Rajoelina ont boudé la célébration. Le président de l'Assemblée nationale a expliqué que ses pairs avaient préféré rejoindre leur circonscription pour y célébrer localement la fête de l'indépendance.

► **L'affaire des 200 millions Ar découverts dans le véhicule d'une députée du Mapar**

09/06 - Fouille musclée de la députée Mapar Lanto Rakotomanga : 200 millions Ar² découverts dans sa voiture. Des éléments d'élite du GSIS, de la brigade criminelle et de l'Emmo/Reg se sont lancés nuitamment aux trousses de l'élue suite, selon des informations émanant des forces de l'ordre, à une information des services de renseignement selon laquelle une forte somme d'argent se trouvait dans son véhicule. Ce que nie le chef de la brigade criminelle qui évoque un simple « *contrôle de nuit de routine* ». L'interpellation s'est faite devant le siège de *Radio Free FM* en présence d'une vingtaine de membres de l'Assemblée nationale, dont des membres du bureau permanent, venus exprimer leur solidarité à la députée. Après quatre heures de négociations, les éléments du GSIS ont brisé les vitres du véhicule. La députée et son assistante parlementaire se sont extirpées pour laisser la place aux éléments de la brigade criminelle exigeant la fouille du véhicule. Les témoins ont été brutalement dispersés à coup de crosse de fusil et de gaz lacrymogènes. La députée et son assistante ont pu être conduites par leur avocat et deux de leurs proches dans un véhicule pour quitter les lieux, sans être suivies par les forces de l'ordre. Elle aurait été hospitalisée après avoir été incommodée par les gaz lacrymogènes. « *Son état de santé est critique* » va jusqu'à affirmer le porte-parole de son groupe politique, Pierre Houlder.

Les cartons contenant les billets découverts dans le coffre ont été exhibés devant la presse. Selon le parti Mapar, l'argent devait servir à rembourser les cautions avancées par les candidats du parti aux élections municipales. « *La provenance de l'argent, c'est la caisse du Mapar* », a assuré l'avocat de la députée, Me Sylvestre Razafimahefa, qui rappelle que Lanto Rakotomanga est trésorière du Mapar d'Andry Rajoelina. Des rumeurs évoquent un projet de déstabilisation ou d'achats de votes en faveur d'une motion de censure. Certains affirment que les fonds devaient financer une opération visant à rééditer le « *lundi noir* » du 26 janvier 2009 à Antananarivo. Une opération imminente, selon ces rumeurs. Avant son interception, Lanto Rakotomanga avait assisté à une réunion politique au siège du parti TGV. Andry Rajoelina et l'ancien ministre de la communication de la Transition, Rolly Mercia, étaient présents. La décision d'intercepter le véhicule de Lanto Rakotomanga aurait été précédé d'une « *visite* » des forces de l'ordre au siège de la station *Viva* appartenant à Andry Rajoelina. L'ancien ministre de la communication de la HAT, Harry Laurent Rahajason (Rolly Mercia) aurait également échappé à une arrestation.

Selon la Constitution, « *aucun député ne peut, pendant les sessions, être poursuivi et arrêté en matière criminelle ou correctionnelle, qu'avec l'autorisation de l'Assemblée, sauf en cas de flagrant délit* ». Une disposition reprise par l'ordonnance fixant les règles de fonctionnement de l'Assemblée, qui ajoute que l'autorisation doit être accordée par « *la majorité absolue* » des députés. Les deux textes sont, cependant, muets sur la possibilité d'ouverture d'enquêtes préliminaires contre un député, durant les sessions. Pareillement concernant les contrôles, fouilles ou perquisitions et encore moins l'usage de la force à l'encontre d'un élu. Pour motiver son refus de se plier au contrôle de la brigade criminelle, la députée a en effet mis en avant son immunité parlementaire. Un argument repris par les députés présents pour la défendre. Selon les forces de l'ordre, la perquisition de la voiture de Lanto Rakotomanga a eu l'accord du Procureur de la République.

Ces événements surviennent alors que le gouvernement aurait décidé la fermeture de la TV et de la radio *Viva* dans les provinces. 11 localités seraient concernées par cette mesure.

L'interception du véhicule de la députée intervient peu après le déblocage controversé de 18 milliards Ar des caisses du Trésor. Une opération que les députés considèrent comme douteuse et qui n'ont pu obtenir que le ministre de tutelle réponde à leur demande d'explication. La création d'une commission d'enquête parlementaire a été décidée

Pour le parti UNDD, « *les péripéties des événements de ces dernières semaines traduisent à quel point l'utilisation de l'argent à des fins politiciennes et indécentes est une insulte à l'égard des populations plongées dans la misère ambiante et qui se battent pour leur survie quotidienne. De même, quelles qu'en soient les raisons, nous condamnons l'usage exagéré, abusif et disproportionné de la force faisant fi des procédures légales et de l'Etat de droit et qui ne conduit nullement à l'apaisement et au respect des principes démocratiques et républicains* ».

10/06 - « Nous condamnons avec vigueur et fermeté la brutalité des éléments des forces de l'ordre à l'endroit d'une élue », déclare Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, qui qualifie cet acte de « *terrorisme* ». La Chambre basse exige la démission ou le limogeage du général Florens Rakotomahanina, commandant de la circonscription de gendarmerie qui a dirigé les opérations. Les partisans du pouvoir expliquent que cette interpellation relevait du « *flagrant délit* », ce qui dispensait les forces de l'ordre de disposer d'un mandat judiciaire. Cette notion est contestée par les députés proches de Lanto Rakotomanga : « *en quoi le fait de disposer chez soi ou dans sa voiture ou dans sa poche, de 200 millions Ar est un flagrant délit ? Et flagrant de délit de quoi au juste ? Elle n'a pas été surprise en train de distribuer de l'argent aux députés ou à qui que ce soit* », s'exclament-ils. Pierre Houlder, porte-parole du Mapar, qui réaffirme que ces fonds étaient destinés à rembourser les cautions déposées par les candidats aux municipales, s'étonne que le décompte des fonds effectué par les forces de l'ordre soit de 48 millions Ar inférieur au montant qui avait été déposé à cet effet dans le véhicule. Selon *Le Daily*, la somme découverte

² Soit l'équivalent de 62.500 euros

ne représenterait que la moitié des fonds en transit : un second véhicule appartenant à un député du Mapar aurait contenu lui aussi deux cartons scellés de billets. Une erreur sur les numéros d'immatriculation n'aurait pas permis aux forces de l'ordre de l'intercepter. Une enquête a été lancée par les forces de l'ordre pour déterminer l'origine et la destination de ces fonds. Des rumeurs évoquent à nouveau une enveloppe de 80 milliards Ar qui auraient été mis sur la table par un groupe d'intérêt français qui œuvrerait pour un renversement légal de Hery Rajaonarimampianina. Des personnalités compromises dans les trafics de bois de rose sont également suspectées de complicité.

Trois opérateurs indopakistanaïens (karana), détenteurs de la nationalité française, ont été arrêtés.

Après la découverte de 200 millions Ar dans le véhicule de Lanto Rakotomanga, les forces de l'ordre ont multiplié les investigations. Deux importateurs ayant pignon sur rue dans la capitale ont été les premiers à se faire arrêter à leur domicile. Peu après, des éléments spécialement mobilisés sur cette affaire ont débarqué dans une quincaillerie pour se saisir d'un troisième homme. Dans la journée, d'autres investisseurs soupçonnés de complicité ont été « *black listés* » et frappés d'interdiction de sortie du territoire. La berline flamboyante neuve à bord de laquelle se trouvait la députée a été saisie. Elle appartiendrait à un riche opérateur qui n'a pu être retrouvé à l'adresse indiquée sur les papiers du véhicule. Les contrôles ont été renforcés dans les aéroports. L'Etat-Major Mixte Opérationnel National (Emmo/Nat) supervise les enquêtes. Une liste noire d'opérateurs soupçonnés d'avoir été impliqués dans les événements de 2009 refait surface. Selon des informations recueillies par *L'Express*, les fonds saisis devaient être déposés à la HCC qui a en charge l'examen de la motion de destitution du président de la République. Des réquisitions ont été effectuées sur des comptes bancaires des trois opérateurs placés en garde à vue. Deux autres opérateurs auraient réussi à quitter le pays. Une source proche du pouvoir signale un mouvement de 6 milliards Ar sur les comptes des suspects, peu avant l'opération musclée ayant permis de mettre la main sur le pactole que la députée véhiculait. Les trois suspects jouissent de la nationalité française. Me Parson Harvel Razafindraibe, leur avocat, a plaidé leur cause auprès de l'ambassade de France. L'entourage des opérateurs incriminés dénonce un coup monté.

Pour certains observateurs, l'interpellation de Lanto Rakotomanga ressemblait plus à une superbe campagne publicitaire plutôt qu'à une opération de la police. L'interception a eu lieu en pleine nuit et par un hasard incroyable, plusieurs médias proches du pouvoir étaient sur place et ont pu filmer la scène.

L'éditorialiste de *Tribune* écrit : « *Même s'il n'y a aucune preuve dans ce sens, il n'est pas illégitime qu'une partie de l'opinion publique fasse un lien direct entre ce milliard de Fmg et les distributions d'argent qui se passent à Tsimbazaza pour renforcer le soutien à la motion de déchéance, surtout quand certains députés ont amorcé la contre-attaque. La suspicion est alimentée par les changements rapides de configuration au sein de l'Assemblée nationale, au gré des sollicitations. Le comportement glouton des députés depuis un an fournit également un terreau favorable pour le doute. On ne retient de cette législature que des anecdotes telles que la bataille pour les 4x4, l'insistance idiote pour avoir un passeport diplomatique pour les députés et leurs familles, le refus de certains parlementaires de subir les fouilles de sécurité à l'aéroport, sans oublier les avantages éhontés par rapport au contexte socio-économique du pays qu'ils n'ont aucune honte de s'octroyer. (...) Que nous réserve le futur ? Dans tous les cas de figure, que la Haute cour constitutionnelle se déclare incompétente, valide ou rejette la motion de déchéance, il semble que l'on s'achemine vers une aggravation de la crise institutionnelle.*

11/06 - La photo de la députée au service réanimation de la polyclinique d'Ilafy, largement diffusée sur les réseaux sociaux et dans les médias pro-Rajoelina, soulève la polémique.

La gravité de son état de santé, qualifié de « *critique* » par ses supporters, est mise en doute. Certains dénoncent une instrumentalisation et une stratégie visant à obtenir son évacuation sanitaire à l'étranger. Une mesure d'interdiction de sortie du territoire a été prise à son encontre. A noter que la polyclinique d'Ilafy appartient au groupe Sodiat, dont le PDG n'est autre que Mamy Ravatomanga, un proche de l'ex-président de la Transition, frappé lui aussi d'une interdiction de sortie du territoire. Pour les enquêteurs de la brigade criminelle, il pourrait être à l'origine des fonds découverts dans le véhicule de la députée du Mapar.

Rentré depuis peu à Madagascar, Andry Rajoelina a quitté le pays pour rejoindre sa famille établie en France depuis la fin du régime de Transition. L'information intrigue les observateurs, le départ ayant eu lieu 24 heures après l'interpellation de la députée Lanto Rakotomanga, trésorière de son parti, le Mapar.

Les compagnies aériennes privées font l'objet d'une interdiction de vols sans une autorisation spéciale de l'administration. Mesure prise dit-on, pour prévenir d'éventuelles fuites.

Fouille du véhicule de la députée Lanto Rakotomanga : Noeline Ramanantenasoa, ministre de la justice, soutient qu'il s'agissait d'un contrôle de routine et que le flagrant délit est constitué.

« *L'objet de la suspicion a été découvert dans la malle de la voiture, une fois qu'elle a été ouverte. Ce qui a motivé le refus de la personne concernée d'être contrôlée. Les faits confirment également les renseignements selon lesquels il y aurait des individus qui utiliseraient de l'argent pour créer des troubles. Ce qui motive le flagrant*

délict », soutient-elle. Cependant, pour certains juristes, « un acte de flagrant délit doit être précis. L'infraction doit d'abord être identifiée et il doit y avoir eu au moins commencement d'exécution de l'acte illégal, pour le considérer comme flagrant délit. De simples suspicions ou suppositions ne suffisent pas ». D'autant que l'acte que la députée aurait perpétré pour motiver le flagrant délit n'a toujours pas été franchement indiqué par les autorités. Pour le général Anthony Rakotoarison, directeur de la sécurité et des renseignements, le flagrant délit pourrait n'être que « la fuite », de la députée pour échapper au contrôle des forces de l'ordre. Le débat juridique sur le « flagrant délit » est capital, car, rappelle-t-on, il conditionne la possibilité de levée de l'immunité parlementaire. « Ce n'était pas une perquisition, mais un contrôle de routine », a, par ailleurs, rappelé la ministre de la justice, pour défendre l'absence de mandat des forces de l'ordre. « Si tous les éléments en charge de la police de la route doivent attendre un mandat du procureur pour agir, qu'en serait-il de l'insécurité », a-t-elle également lancé, ajoutant que sans le refus catégorique de la députée, l'usage de la force n'aurait pas été nécessaire. Le chef de l'État, jusqu'ici silencieux sur ces événements, a laissé entendre que l'immunité n'empêche pas les fouilles et les contrôles. « Moi-même lorsque je voyage en avion, je me plie aux fouilles. Alors je vous pose la question, le président de la République n'a-t-il pas d'immunité ? Pareillement pour la situation d'hier », a-t-il soutenu.

12/06 - L'armée face à la tourmente politique. Un communiqué de presse a circulé dans les rédactions et a été repris par des quotidiens de la capitale. Il rapporte une soi-disant « déclaration des sous-officiers ». Une missive sans entête ni signature, qui attaque de front la déclaration des officiers généraux du 30 mai en faveur de l'apaisement, de la neutralité de l'armée et du respect de l'Etat de droit. Le texte adopte un ton menaçant vis-à-vis de la HCC, tout en pointant du doigt les actions des forces de l'ordre face aux récents événements. Le chef d'Etat-major de l'armée et l'association des sous-officiers démentent l'existence de foyers de contestation au sein des forces de l'ordre.

Les proches de Lanto Rakotomanga annoncent qu'un mandat d'arrêt contre la députée a été lancé. Des éléments de la brigade criminelle se sont déplacés à la polyclinique d'Ilfy pour l'auditionner ou tenter de l'arrêter, selon les versions, mais ils en auraient été empêchés par les médecins. Le bureau permanent de la Chambre basse n'a pas été saisi, ce qui constituerait une infraction aux textes protégeant les élus. L'assistante parlementaire de Lanto Rakotomanga, Sonya Carole, a également été hospitalisée dans le même établissement. Les enquêteurs de la brigade criminelle ont pu l'auditionner.

13/06 - Perquisitions au domicile de quatre opérateurs économiques d'origine indienne, dont les trois placés en garde à vue. Rien de compromettant ne semble avoir été découvert à leur domicile. Une vingtaine de proches des opérateurs arrêtés dans le cadre de cette affaire sont pour leur part frappés d'interdiction de sortie du territoire. Les comptes bancaires de deux des opérateurs auraient révélé d'importants mouvements de fonds.

17/06- Les enquêteurs ont envoyé une lettre au bureau permanent de l'Assemblée nationale demandant l'autorisation d'interroger la députée Lanto Rakotomanga qui a pu quitter le service des soins intensifs. Ils avaient déjà tenté de l'auditionner sur son lit d'hôpital mais s'étaient heurtés au refus des médecins. La question de savoir si les grenades lacrymogènes utilisées lors de l'intervention étaient susceptibles de provoquer de graves troubles respiratoires est de nouveau posée par certains médias. Les forces de l'ordre disposent de grenades de fabrication chinoise dont la composition est tenue secrète par le fabricant. Elles ont pris la suite de grenades de fabrication russe, encore utilisées en 2002 et 2009 et qui, aux dires des spécialistes, étaient beaucoup plus puissantes. Les trois opérateurs économiques placés en garde à vue ont été relâchés.

29/06 - La députée Lanto Rakotomanga aurait refusé d'être enquêtée, selon le directeur des recherches au sein de la gendarmerie nationale. Un enquêteur se serait rendu auprès de l'élue mais celle-ci aurait refusé de le recevoir. Une convocation lui aurait été adressée mais elle n'aurait pas donné suite.

► Préparation des élections communales du 31 juillet

02/06 - Absence de loi régissant la période de pré-campagne électorale - Les candidats aux communales à Antananarivo convoqués par la CENIT. Des candidats demandent que les règles du jeu soient clarifiées durant cette période. Les inaugurations officielles, présentations avec cérémonies festives des candidats par les chefs de partis, ports et distributions de t-shirts sont autant de faits dont la légalité sème le trouble parmi les candidats qui ne disposent pas de ressources importantes. La CENIT est appelée à fixer les règles qui assureront l'égalité des chances entre tous les postulants. Ils notent que le chef de l'Etat est accompagné dans ses déplacements par des représentants du parti HVM et les candidats du parti. Marc Ravalomanana se déplace pour présenter les candidats du TIM, tout en prenant soin de ne pas appeler explicitement à voter pour eux, afin de ne pas tomber sous le coup de la critique. La CENIT admet qu'en l'absence de texte réglementant cette période, il lui sera difficile de répondre aux attentes placées en elle. «

Seul le tribunal a la possibilité de disqualifier un candidat, lorsqu'il aura reçu une plainte », explique Fano Rakotondrazaka, rapporteur général. C'est justement ce qui irrite les candidats car les plaintes ne peuvent être déposées qu'à posteriori. « La CENIT doit jouer le rôle d'arbitre pendant le match et non après le match », affirme un candidat.

17/06 - Malgré une conjoncture politique préoccupante, les préparatifs des élections communales du 31 juillet avancent. La Cenit annonce que les bulletins uniques sont en cours d'impression. L'appel d'offres international a été remporté par une entreprise de Dubaï. Le Pacem, qui prend en charge le financement, a conduit toute la procédure de passation du marché. Les contraintes imposées, notamment au niveau des délais, ont rendu difficile la participation des imprimeurs nationaux.

18/06 - Lalao Ravalomanana, candidate du TIM à la mairie d'Antananarivo, en formation en Allemagne pour 15 jours. Elle est accompagnée de son fils Maika et de l'ancien ministre et ancien maire de la capitale, Patrick Ramiaramanana. L'ex-première dame profitera de son périple allemand pour nouer des relations avec des éventuels partenaires, qui l'aideront, si elle est élue, dans la réalisation de ses projets de développement pour Antananarivo. Les médias rappellent qu'en 1998 Marc Ravalomanana, alors candidat à la mairie d'Antananarivo, avait suivi aux Etats-Unis une formation d'une durée de 6 mois. De même, lorsqu'en 2001, il avait décidé de se lancer dans la course à la magistrature suprême, Marc Ravalomanana avait effectué un nouveau séjour aux Etats-Unis pour se former à ces nouvelles fonctions. De passage par Paris, l'ancienne première dame a lancé un appel à la diaspora en vue de l'aider à « reconstruire Antananarivo ».

► Les suites du vote de la motion de déchéance du chef de l'Etat

01/06 - Les forces de l'ordre « contre toute tentative de changement anticonstitutionnel sous toutes ses formes ». Le général Paza, secrétaire d'Etat à la gendarmerie, l'inspecteur général Randimbisoa, ministre de la sécurité publique ainsi le général Rakotozafy, ministre de la défense déclarent : « Face à la réalité politique actuelle, nous, forces de l'ordre en tant que dernier rempart, garant de l'unité nationale, réitérons notre attachement au respect des valeurs républicaines et au principe démocratique. Nous mettons en garde et affirmons que nous ne tolérerons pas toute tentative de changement anticonstitutionnel sous toutes ses formes, civile ou militaire, pouvant entraîner une nouvelle crise ». Les responsables des forces de l'ordre appellent au calme et invitent chaque partie à accepter la décision que prendra la HCC sur la recevabilité de la motion de déchéance du président de la République adoptée par l'Assemblée nationale. Tout un chacun, particulièrement les politiciens, sont invités à ne pas verser dans des actes de provocations visant à semer le trouble. Pour le général Paza, l'armée ne doit plus s'ingérer dans les affaires politiques. « Des fois, on utilise les militaires pour accéder au pouvoir. Mais après on oublie toujours les militaires. On les fout même en taule après. On ne veut plus de ça. Nous sommes là pour garantir la neutralité de l'armée », lâche-t-il. « Neutralité et cohésion », tel est le leitmotiv affiché. RFI note toutefois que « hors micro certains confient que la politique continue de diviser et de créer des frustrations au sein de l'armée. Car des militaires trop liés aux régimes précédents ont été écartés du commandement. Et comme en politique, ils espèrent bien revenir ». L'Express, pour sa part, note que « tout le long de la semaine dernière, des informations sur l'existence d'éléments de l'armée prêts à se rallier à la cause des députés frondeurs ont alimenté les conversations ». La Nation fait état de tracts qui circulent selon lesquels des militaires seraient tentés d'appuyer les députés dans leur tentative d'obtenir la destitution de Hery Rajaonarimampianina. « Des mesures seront prises à l'encontre des officiers qui seraient tentés par la déstabilisation ou un coup de force », prévient le chef de l'état-major général de l'armée, le général Béni-Xavier Rasolofonirina. « Nous avons déjà procédé à la sécurisation des camps pour parer à toute éventualité », précise-t-il. Tribune rapporte que les hommes politiques, notamment ceux qui sont proches des députés frondeurs, n'apprécient guère les déclarations de l'armée qui sonne comme un avertissement : « De quoi se mêlent-ils, d'autant que la procédure de destitution en cours est conforme à la Constitution. Que l'armée s'en tienne à son rôle qui est essentiellement la protection des biens et des personnes », s'emporte l'un d'eux.

01/06 - Battage médiatique dans l'attente de la décision de la HCC. Les partisans du président de la République font le siège de la TV et de la radio nationale pour mettre en avant les actions positives du régime en faveur de la population et en mettant l'opinion publique contre les catastrophes qui surviendraient si le chef de l'Etat était destitué. Les témoignages de fidélité au chef de l'Etat se succèdent, provenant de toutes les régions. D'un autre côté, les stations privées proches des élus frondeurs donnent la parole à tous ceux qui peuvent apporter la démonstration de l'incompétence du pouvoir et des gabegies dont ils se seraient rendus coupables. Tribune note que tout en appelant au calme, les deux camps ne cessent de verser dans la provocation. Pour le secteur privé, cette situation n'augure rien de bon. Ce climat d'instabilité exacerbé n'incite personne à investir et à travailler dans la sérénité. La population elle-même est gagnée par la psychose. Le secteur du tourisme commence à être affecté, des réservations ont été annulées. « Le développement du tourisme se joue dans la stabilité politique. On demande à ce que la sagesse s'impose », déclare Eric Koller, président du conseil d'administration de l'Office national du Tourisme.

Marc Ravalomanana tient-il un double langage ? s'interroge *Midi*. Contrairement à Andry Rajoelina et à Zafy Albert, Marc Ravalomanana est le principal bénéficiaire des résolutions des assises nationales pour la réconciliation. Il a obtenu la levée du décret portant son assignation à résidence fixe. En contrepartie, il n'a raté aucune occasion de faire savoir qu'il soutient le pouvoir et s'est engagé à s'abstenir de tout acte de déstabilisation. Son engagement a rassuré les bailleurs de fonds et les investisseurs. Mais contre toute attente les 21 élus du TIM ont mêlé leur vote à celui de la centaine de députés frondeurs qui ont adopté la motion de déchéance du président de la République. Bien qu'ils aient agi, affirment-ils, de leur propre initiative, personne ne doute que Marc Ravalomanana ait donné son aval. Ce qui fait dire à certains que l'ancien président est passé maître dans le double jeu.

Le député Nicolas Randrianasolo, président du « *Groupe des jeunes Malagasy patriotiques* » (GJMP), va déposer une plainte à la HCC contre les députés initiateurs de la motion de déchéance. Il estime que le scrutin n'a pas respecté les procédures en vigueur à l'Assemblée. Il reproche également aux membres du bureau permanent de n'avoir pas su prendre leurs responsabilités lors de l'adoption de la motion.

Le Collectif des citoyens et des organisations citoyennes (CCOC) tire la sonnette d'alarme et interpelle la HCC. « *En tant que dernier rempart de la sauvegarde de l'Etat de droit et de la Constitution, nous demandons à la HCC d'être fidèle à l'éthique qui doit régir son institution et de prendre sa décision en son âme et conscience et en toute connaissance des conséquences pour le présent et l'avenir du pays* », déclare le Collectif. Il refuse « *que les citoyens soient de nouveau otages du manque du sens de l'Etat des dirigeants à tous les niveaux. Le pays et la population ne peuvent s'offrir le luxe de perdurer dans cette crise institutionnelle, qui fragilisera encore plus les plus démunis, accentuera l'insécurité sociale, creusant le fossé déjà abyssal entre riches et pauvres, dirigeants et citoyens et mettra encore plus à mal le tissu économique déjà exsangue* ».

Théorie du complot ? Le *Daily* avance l'hypothèse que la motion de déchéance ait été soutenue financièrement par un groupe d'intérêts français. Selon la rumeur, ce groupe soutiendrait le retour au pouvoir d'Andry Rajoelina à la faveur d'une élection présidentielle anticipée. *Ma-TV* pour sa part croit savoir qu'un opérateur de renom, compromis dans des affaires de trafic de bois de rose et hostile au chef de l'Etat, a pu avoir pris part au financement des actions qui ont provoqué cette nouvelle crise institutionnelle. L'intéressé a été frappé à plusieurs reprises d'une interdiction de sortie du territoire mais les soupçons pesant sur lui n'ont jamais été maintenus, faute de preuves, semble-t-il. Les séjours prolongés et répétés d'Andry Rajoelina en France et à Dubaï intriguent certains observateurs. Plusieurs indices laisseraient penser que de grandes manœuvres se préparent, avec des appuis extérieurs.

02/06 - Hery Rajaonarimampianina met en garde : sa déchéance pourrait compromettre le retour des aides internationales. La mise en avant des impacts éventuels de sa destitution constitue l'une des stratégies de défense adoptées pour contrer le vote des députés. « *Beaucoup [d'investisseurs] ont déjà décidé de venir, mais ils attendent de voir s'il y a vraiment stabilité. Nous avons donc besoin de calme et de stabilité, et surtout de respect de la loi pour l'intérêt du pays* », a-t-il réitéré. Le Chef de l'Etat semble vouloir ignorer la possibilité d'une confirmation de sa déchéance par la HCC. Interrogé sur la tenue des élections communales, il confirme le maintien du scrutin prévu le 31 juillet. Les observateurs remarquent que la sérénité affichée par le chef de l'Etat n'est pas partagée par toute son équipe. Ses proches collaborateurs se font discrets et certains ont déjà décidé de reprendre leur liberté, à l'image de Jean-Eugène Voninahitsy qui a annoncé sa démission du poste de conseiller de la Présidence qu'il occupait. « *On ne mise pas sur un cheval boiteux* », déclare-t-il.

03/06 - Marc Ravalomanana appelle le président et les députés frondeurs à enterrer la hache de guerre. Il appelle au dialogue et propose aux protagonistes la signature d'un « *pacte de stabilité* » pour le pays. Il déclare n'être ni pour une destitution du président, ni pour une dissolution de l'Assemblée nationale. L'ancien président affirme avoir été incité par les ambassadeurs des Etats-Unis et d'Allemagne à intervenir pour ramener les adversaires à la raison. Aucune action de développement n'est possible sans stabilité : « *je parle en connaissance de cause* », affirme l'ancien chef de l'Etat. Pour *Tribune*, que Marc Ravalomanana propose sa médiation entre ses ex-adversaires est « *le comble de l'ironie* » ; « *la citation 'il ne faut jamais dire jamais' prend tout son sens en politique à Madagascar. Qui aurait parié, il y a quelques mois lors de sa mise en résidence surveillée, ou il y a quelques années lors de son renversement et son exil, que Marc Ravalomanana aurait un jour le beau rôle de réconcilier ceux qui l'ont renversé et poussé en exil ? Personne et encore moins lui et ses partisans* ». Les observateurs continuent de s'interroger sur le comportement des députés TIM, qui ont voté la déchéance comme un seul homme. Marc Ravalomanana était-il derrière ce vote ou bien ses députés ne respectent-ils plus ses consignes ? « *Les députés ont signé cette requête par respect pour la solidarité parlementaire, en réponse à une menace de dissolution* », a-t-il soutenu. *L'Express*

note que la situation actuelle joue à l'avantage de l'ancien président. En cas de destitution, une élection présidentielle anticipée ferait son affaire, comme il l'avait annoncé lors de son retour au pays, déclarant : « *la population ne peut plus attendre 2018* ». En cas de rejet de la motion de déchéance par la HCC, l'éventuel accord politique qu'il appelle de ses vœux le placerait en position de force pour un remaniement et une redistribution des sièges, fort qu'il est de sa vingtaine de députés à l'Assemblée. Quelle que soit la décision de la HCC, le camp présidentiel sortira affaibli de cette épreuve, estime le quotidien.

« Nous soutenons le président de la République, nous nous opposons au coup d'État quelle que soit la manière », tonne le premier ministre, au risque de provoquer l'exaspération des tensions. Des membres de l'équipe gouvernementale tiennent également des propos très durs, à l'instar de Narson Rafidimanana, ministre de l'industrie, qui est allé jusqu'à qualifier les élus de « *hors-la-loi* ». À l'Assemblée, certains députés ont vivement réagi, pestant contre des « *propos diffamatoires* ». « *Jusqu'à preuve du contraire, nous sommes des députés, des élus, ce qui n'est ni le cas du premier ministre, ni celui des ministres. Nous avons été mandatés par la population pour la représenter. La déchéance est prévue dans la Constitution, les membres de l'exécutif devraient d'abord la lire avant de proférer des attaques creuses. Nous n'avons fait qu'user du pouvoir que nous octroie la Loi fondamentale* », vilipende un député. Le premier ministre et le gouvernement « *sont des émanations des forces politiques à l'Assemblée nationale* », rappellent d'autres élus, qui condamnent les propos tendant à les accuser de n'être motivés que par la non-satisfaction de leurs avantages matériels. En réplique à « *l'arrogance du gouvernement* », certains agitent à nouveau le spectre d'une motion de censure. Un député du Mapar affirme qu'un projet de motion de censure a déjà été déposé, en même temps que la motion de déchéance.

04/06 - Une soixantaine de députés auraient déposé une lettre à la HCC pour s'opposer à la déchéance de Hery Rajaonarimampianina. Des députés qui, au départ, ont soutenu la destitution du président de la République figurent parmi eux. Selon *Ma-TV*, « *cette rétractation survient au lendemain de la constatation d'irrégularités et de manœuvres dont ces députés ont été victimes tout au long du processus* ». Ces 60 députés auraient apposé leur signature sur la mémoire en défense du chef de l'Etat déposé à la HCC. *La Nation* s'interroge sur les motifs de ce revirement : « *serait-il le fruit des lobbies menés par la communauté internationale laquelle ne veut pas entendre parler d'une nouvelle transition ?* ». Pour *L'Express*, ce revirement pourrait laisser penser que certains députés jouent un double jeu ou qu'il y a eu usurpation de signatures pour l'adoption de la motion de déchéance. D'après le chef de l'Etat, certains parlementaires auraient déjà « *repris conscience* » des risques que leur démarche font courir à la nation et seraient ouverts au dialogue. Pour *Le Daily*, des députés bénéficiaires des « *pratiques corruptives* » auraient découvert qu'ils n'étaient pas tous logés à la même enseigne, d'où leur mécontentement. Selon leur pouvoir d'influence, certains auraient perçu jusqu'à 20 millions Ar alors que d'autres ont dû se satisfaire de 10 millions, voire de 3 millions. Ils se sont sentis floués par ce traitement inégalitaire et auraient décidé de se venger.

La confédération des syndicats des grands corps de l'Etat prône la stabilité et l'apaisement. Elle propose la signature d'un accord politique ou « *convention nationale* » qui mettrait fin au conflit qui oppose le chef de l'Etat et les députés. Son élaboration pourrait être confiée au FFKM. La confédération lance un appel à la HCC pour qu'elle statue selon l'éthique en mettant l'intérêt supérieur de la Nation au-dessus de tout intérêt politique et personnel.

Le SeFaFi propose la signature d'un accord politique entre le président de la République et l'Assemblée nationale. Dans un communiqué intitulé « *déchéance générale* »³, l'Observatoire dénonce notamment les responsabilités du FFKM dans l'instabilité qui frappe le pays. Il écrit notamment : ce qui devait arriver est arrivé. En demandant la « *dissolution* » puis le « *changement* » des institutions de l'Etat, les assises nationales pour la réconciliation ont ouvert le conflit latent entre le président de la République et l'Assemblée nationale – même si les « *résolutions* » que le président de la République s'était aveuglément engagé à mettre en œuvre sont devenues de « *simples suggestions* ». Bien que ces assises n'aient aucune légitimité et leurs résolutions aucune valeur juridique, n'étant qu'un accord politique ou, pour le FFKM, un « *contrat moral* », le mal était fait. Se pose maintenant la question de savoir comment sera gérée l'accusation de déchéance votée par l'Assemblée. Derrière les querelles juridiques, se cachent des visées politiques. Le pays supportera mal une nouvelle période d'incertitude institutionnelle. L'issue pourrait être la conclusion d'un accord entre la Présidence et l'Assemblée, qui ne soit pas une hypocrisie sans lendemain comme lors des assises nationales.

Des membres du « *Youth Leadership Training Program* » (YLTP) de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) publient dans *Tribune* un article dans lequel ils disent se réjouir « *du réalisme politique reflété dans le dernier communiqué de l'Observatoire* » mais ils émettent des réserves quant au comportement des élites intellectuelles qui, depuis l'indépendance, n'ont n'a jamais su construire et ont excellé dans « *l'art de la table rase* ». Ils écrivent notamment : « *Le SeFaFi est composé de membres éminemment reconnu dans chacun de leur*

³ Cf. Blog Justmad - <http://p5.storage.canalblog.com/50/26/448497/104534686.pdf>

domaine. Chaque communiqué émis par l'Observatoire est lourd de résonance. La plupart du temps cependant, le positionnement du SeFaFi est dubitatif de par son côté subversif. Le SeFaFi est de ce fait complice du jeu de la table rase. (...) Nous posons sérieusement au SeFaFi la question de la pertinence d'une pareille démarche. Est-elle constructive ? Est-elle positive pour l'intérêt des 22 millions de Malgaches ? Est-elle bénéfique pour les générations futures ? (...) Les communiqués présentent une lacune : celle de ne critiquer que pour critiquer, ils manquent de propositions. (...) Car s'il s'agit que de n'observer, mieux vaut se taire ».

Tribune regrette que le FFKM se soit désengagé du processus de réconciliation après la tenue des assises nationales et des remous qu'elles ont provoqué, jusqu'à engendrer la procédure de vote de la déchéance du chef de l'Etat. « *Quelle que soit l'issue de cette crise institutionnelle, le FFKM a déjà perdu sa crédibilité* », écrit le site. « *Tout le monde, ou presque, a déjà mis en garde le FFKM, à forte obédience protestante, quant à la possible dérive du processus de réconciliation mais, appuyé par le chef de l'Etat, il a fait le forcing. Marc Ravalomanana est la seule personne qui a trouvé bénéfique à l'issue de ces assises en retrouvant sa liberté. (...) Maintes fois la conférence des évêques catholiques a mis en garde le FFKM sur la dérive du processus mais l'actuel président du FFKM, le pasteur Lala Rasendrahassina, un proche de Marc Ravalomanana, leur a vertement répondu. Et voilà les résultats. Evidemment, le FFKM adopte un profil bas, maintenant que le pays est dans le chaos à cause de leurs résolutions qui ont semé la confusion* ».

06/06 - Le FFKM lance un appel au dialogue entre les institutions en conflit. « *Les acteurs politiques doivent cesser les actes de provocation* », souligne-t-il dans un communiqué. Il rappelle que les résolutions finales des assises nationales signées par les parties recommandent la « *réforme et la restructuration* » des institutions et non leur dissolution. En dépit du fait que Mgr Odon Arsène Razanakolona ait été absent de la conférence de presse, le pasteur Lala Rasendrahassina a démenti les rumeurs selon lesquelles l'Eglise catholique se serait retirée du processus de réconciliation. « *L'appel pastoral* » du FFKM indique clairement que les Eglises ne souhaitent pas jouer le rôle de médiateur dans cette nouvelle crise institutionnelle. Les travaux de la commission de suivi des résolutions des assises semblent au point mort. « *Nous attendons toujours* », a simplement indiqué Endor Modeste Rakoto, chef de l'église luthérienne.

04/06 - « Trésor public : déblocage suspect de 17,8 milliards Ar ? », s'interroge La Gazette. La rumeur qui s'est répandue dans les médias n'a pas manqué de faire un rapprochement avec la crise institutionnelle opposant la Présidence de la République et l'Assemblée nationale. Ces fonds seraient-ils destinés à acheter des personnalités politiques pour défendre le chef de l'Etat ? Lors du dernier conseil des ministres, Hery Rajaonarimampianina a en effet reproché aux membres du gouvernement de l'avoir abandonné face à la motion de déchéance qui le guette. La Chambre basse a sommé en vain le ministre des finances et du budget, Gervais Rakotoarimanana, de venir s'expliquer. Des députés, majoritairement issus du Mapar, réclament le lancement d'une commission d'enquête parlementaire. Le Trésor précise que l'opération ne constitue aucunement un retrait de fonds : le paiement entrerait dans le cadre d'opérations normales et régulières du Trésor et aucun paiement n'aurait été effectué au profit de l'Assemblée nationale ou de la Présidence. Cette somme n'aurait ni été débloquée en espèces, ni transférée à la Paierie générale ou encore à la Recette générale d'Antananarivo.

05/06 - La décision de la HCC se fait attendre. Une situation qui crée un flottement, tant au niveau politique qu'économique. Légalement, la loi n'impose aucun délai à la HCC pour se prononcer sur une requête mais une contrainte morale pèse sur l'institution, qui se doit de mettre un terme à la paralysie qui frappe le pays et aux doutes qui s'emparent de la communauté internationale et des bailleurs de fonds. La HCC fait savoir que les avocats ont déjà reçu la mémoire en défense. Ils disposeront des délais nécessaires pour en prendre connaissance et formuler leurs remarques. Elle invite les citoyens à la patience et au calme, et à la laisser travailler librement pour « *l'intérêt supérieur de la Nation* ».

Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, réfute l'idée d'un coup d'Etat fomenté par les parlementaires. Il souligne que 121 députés qui ont signé la motion de déchéance sont dans leur droit le plus absolu.

11/06 - Sept chefs d'accusation pour « violation répétée et grave de la Constitution », formulés contre le chef de l'Etat par les avocats des députés soutenant sa déchéance lors de l'audience publique contradictoire qui s'est tenue à la HCC. En complément des griefs déjà énoncés (entre autres non-respect du prescrit constitutionnel concernant la promulgation des lois, « *motif qui avait conduit à l'empêchement de l'ancien président Albert Zafy* », a-t-il été souligné, non-respect du principe de laïcité de l'Etat dans le processus de réconciliation nationale ou encore de séparation des pouvoirs), les avocats ont ajouté le non-respect de l'immunité parlementaire de la députée Lanto Rakotomanga, interpellé dans son véhicule. Du côté de l'équipe de la présidence, « *le non-respect des procédures des députés dans la mise en accusation en fin de déchéance* », a été dénoncé par Sahondra Randriamorasa, avocate de Hery Rajaonarimampianina, qui a plaidé l'irrecevabilité de la demande. « *On fait face à un coup d'Etat institutionnel* », soutient-elle,

sans vouloir aborder les questions de fond. Pour l'avocate, seule la HCJ est compétente pour se prononcer sur les accusations de violation de la Constitution. Mais justement, la carence de non mise en place de cette Cour figure parmi les griefs formulés contre le chef de l'Etat, rappellent les avocats des députés. Les défenseurs des deux institutions en conflit se sont ainsi retrouvés face à face pendant plusieurs heures, sous l'œil des députés frondeurs qui ont fait en bloc le déplacement à la HCC. Les députés défenseurs du chef de l'Etat ont brillé par leur absence. Un rendez-vous placé sous haute surveillance, les environs de la HCC ayant été fortement quadrillés par les forces de l'ordre.

Le syndicat des administrateurs civils estime que la requête de mise en accusation du président Rajaonarimampianina en vue de sa déchéance est légale. Il s'oppose catégoriquement à une médiation entre la Présidence de la République et l'Assemblée nationale : « *le rapprochement entre les deux institutions n'est plus à l'ordre du jour du moment où on a engagé la procédure judiciaire. Une nouvelle entente entre les deux institutions nous ramènerait à la case de départ et une crise pourrait en naître tôt ou tard* », estime-t-il, ajoutant que les protagonistes se doivent d'observer le calme et la sérénité en attendant la décision de la HCC. Quelque que soit la décision de la Cour, les procédures constitutionnelles existent et doivent être appliquées.

09/06 - Le premier ministre Jean Ravelonarivo a adressé à la HCC une demande d'avis aux fins d'interprétation de deux articles de la Constitution : l'article 103 qui permet à l'Assemblée de mettre en cause la responsabilité du gouvernement par le vote d'une motion de censure et l'article 131 qui concerne la mise en accusation du président de la République et la déchéance de son mandat pour « *haute trahison, manquement à ses devoirs, violation grave, violations répétées de la Constitution* ».

13/06 - La HCC a rendu son verdict. Elle estime que l'application simultanée des articles 103 et 131 de la Constitution ne peut être envisagée.

12/06 - L'opposition exige une élection présidentielle anticipée, même si la destitution du président n'est pas confirmée par la HCC. Nous exigeons une élection présidentielle anticipée quelle que soit l'issue de la décision qui sera prise par la Haute cour constitutionnelle, a indiqué Sarah Georget Rabeharisoa, en lisant devant la presse un communiqué du groupement des partis d'Andry Rajoelina et de ses alliés, l'Armada. Si la HCC ne confirme pas la déchéance du président les parlementaires n'ont toutefois aucun moyen de provoquer un scrutin présidentiel anticipé, 18 mois après l'élection de Hery Rajaonarimampianina à la Présidence.

13/06 - La requête des députés de mise en accusation du président de la République rejetée par HCC⁴ ⁵ Dans sa décision comportant cinq points, elle juge non fondés les motifs évoqués par les députés pour justifier la déchéance pour haute trahison et pour violation de la Constitution. Le fait notamment d'avoir confié l'organisation de la réconciliation nationale au FFKM ne viole pas le principe de laïcité de l'Etat. Les trois lois qui n'ont pas été promulguées dans les délais requis ont été censurées pour non-conformité à la Constitution. En conséquence, « *les institutions gouvernantes de la République [président de la République, gouvernement et Assemblée nationale] exercent pleinement leurs fonctions conformément à la Constitution* », indique le jugement. La HCC s'estime compétente pour trancher sur l'affaire et reconnaît la recevabilité de la plainte. Ce qui signifie que les conditions exigées par la Constitution sont remplies dont, entre autres, le nombre minimum requis de députés signataires, soit les deux tiers des élus. Dans la pratique, cela revient à reconnaître que le président a perdu « *sa majorité* » au Parlement. « *La décision de la HCC est ridicule* », déclare Pierre Houlder, porte-parole du Mapar. « *C'est l'Etat de droit, tout le monde doit se soumettre à la décision de la HCC* » a répliqué le président du HVM, Rivo Rakotovao. Après l'annonce de la HCC, les députés se sont réunis à l'Assemblée nationale. A la fin de leur huis clos, une simple déclaration a été lue par Jean-Jacques Rabenirina pour critiquer la décision des juges. « *La décision est certes irrévocable, toutefois nous constatons que d'une part celle-ci n'a pas répondu aux accusations portées contre le président de la République et d'autre part que la Cour a pris une décision plus politique que juridictionnelle* », a-t-il déclaré.

15/06 - Le chef de l'Etat veut jouer la carte de l'apaisement, des élus se déclarent favorables au dialogue mais d'autres veulent poursuivre la contestation. Le président ne va pas dissoudre l'Assemblée mais il n'entend pas être défié : « *J'affirme que je ne tolérerai plus toute action bafouant cet Etat de droit* », prévient-il. Le « *pacte de responsabilité* » évoqué par la HCC dans sa décision ne trouve pas grâce à ses

⁴ <http://www.hcc.gov.mg/decisions/d3/decision-n24-hccd3-du-12-juin-2015-relative-a-la-resolution-de-mise-en-accusation-du-president-de-la-republique-hery-rajaonarimampianina/>

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/00/79/448497/104842869.pdf> - Analyse de la décision de la HCC par le constitutionnaliste, Laurent Sermet.

yeux : « Cette information concernant un projet de pacte de stabilité et qui tend à jeter de nouveau le trouble au moment où la situation se clarifie, n'émane pas de la Présidence de la République ». La commission juridique de l'Assemblée nationale travaille néanmoins sur cette hypothèse qui se concrétiserait par la formation d'un nouveau gouvernement d'union au sein duquel le premier ministre serait issu des rangs de l'Assemblée. Pour beaucoup de frondeurs, c'est la seule solution pour garantir la stabilité et en finir avec cette crise institutionnelle. D'autres continuent de brandir la menace d'une motion de censure du gouvernement. Le noyau dur des députés du Mapar refuse de s'engager dans un quelconque accord politique avec le chef de l'Etat et se déclare prêt à descendre dans la rue pour exiger la tenue d'une élection présidentielle anticipée.

Pour *L'Express*, la décision rendue par la HCC est une « *décision bâtarde où se mêlent le politique et le juridique. Loin d'avoir levé une bonne fois pour toutes les doutes et les questions, la HCC a davantage compliqué les choses. (...) Une décision subtile, certes, dans le sens où elle ménage la chèvre et le chou, ou les sous, mais qui restera dans les annales comme étant le premier règlement politique d'une question judiciaire. (...) La HCC s'est arrogé le rôle de médiateur politique en imposant des conditions aux institutions en échange de leur maintien et surtout de l'impossibilité de recourir à une requête de déchéance, une motion de censure ou une dissolution. (...) Un accord politique, en somme, que toutes les parties sont censées devoir observer. (...) Les institutions sont condamnées à vivre ensemble jusqu'à la fin du mandat du président, qu'elles le veuillent ou non. Un mauvais procès qui équivaut à un mariage arrangé. Comment le président, le gouvernement et le Parlement vont-ils vivre ce ménage à trois ? Sans brouille, c'était déjà compliqué, on voit mal comment cela pourrait aller mieux après cette épreuve* ».

16/06 - Le Conseil de réconciliation malgache (CRM/FFM) appelle au dialogue entre les institutions.

Une initiative qui intervient après plus de deux semaines d'extrême tension. L'institution justifie sa prise de position tardive par la volonté de ne pas donner l'impression d'exercer de pressions sur la HCC. Sa position s'inscrit dans la continuité de celle de la Cour, qui prône l'avènement d'un pacte de stabilité. « *S'il est sollicité, le FFM est prêt à jouer le rôle de médiateur pour la réussite de ce dialogue* », rassure son président, Sylvain Rabotoarison.

17/06 - Les députés frondeurs vont porter plainte contre la HCC. Leur porte-parole, Jean-Jacques Rabenirina, explique qu'ils ont l'intention de traduire les membres de la HCC devant les tribunaux pour « *déni de justice, non-respect de la loi et suspicion de corruption* », en vertu de l'article 133 de la Constitution qui stipule que « *les présidents des assemblées parlementaires, le premier ministre, les autres membres du gouvernement et le président de la HCC sont pénalement responsables devant la HCJ des actes accomplis dans l'exercice de leurs fonctions et qualifiés crimes ou délits au moment où ils ont été commis. Ils peuvent être mis en accusation par l'Assemblée nationale statuant au scrutin public à la majorité absolue. L'initiative de la procédure émane du Procureur général de la Cour suprême. Dans ce cas, lorsqu'il y a délit, la juridiction correctionnelle compétente est présidée par le président du tribunal ou un vice-président s'il en est empêché. Les dispositions des trois alinéas précédents sont également applicables aux députés, aux sénateurs et aux membres de la HCC* ». La HCJ n'étant pas encore mise en place, les députés estiment qu'une cour ordinaire est compétente pour juger l'affaire.

En parallèle les députés appellent la population « *à ne plus accepter la violation de la loi* ». « *A partir de maintenant, la HCC est responsable de ce qui pourrait arriver* », clame un député qui se défend d'inciter la population à la révolte. *Midi* observe que les députés frondeurs, sous le coup de la décision de la HCC, ne parviennent pas à se fixer une ligne de conduite. Les députés TIM auraient pris leurs distances, d'autres tentent de former un regroupement en vue d'obtenir la destitution du bureau permanent.

Le Mapar d'Andry Rajoelina fait savoir qu'il ne participera pas à un éventuel pacte de responsabilité ou accord politique avec l'exécutif. Son objectif est bien de tout faire pour faire tomber son ancien compagnon de route devenu président de la République. Le bras de fer continue, constate *Tribune*. Les députés frondeurs n'admettent pas que la HCC ait outrepassé son rôle en recommandant aux institutions en conflit de conclure un pacte de responsabilité.

L'association « Mizatra », regroupant notamment d'anciens militaires, annonce vouloir manifester dans les rues d'Antananarivo afin d'exprimer son mécontentement face aux agissements des politiciens. Aucune date n'a été avancée, mais le ministère de l'intérieur et les forces de l'ordre ont d'ores et déjà prévenu que toute manifestation sur la voie publique est provisoirement interdite.

18/06 - Le Bianco ouvre une enquête suite aux rumeurs de corruption qui ont circulé lors du vote de la motion de déchéance du président de la République. Il pourrait également s'intéresser aux supposées tentatives de corruption des hauts magistrats de la HCC. Des membres du Bianco étaient sur place au moment du vote de la motion et ont déjà pu recueillir les premiers témoignages. La même procédure a également été appliquée au niveau de la HCC. Selon son directeur, Jean-Louis Andriamifidy, de sérieux indices auraient été relevés et de hautes personnalités pourraient être visées. Les deux camps s'étant mutuellement

accusés de corruption, la question se pose de savoir si les enquêteurs vont s'intéresser à tous les protagonistes, autant du côté des présumés corrompus que des présumés corrupteurs, s'interroge *L'Express*. Le Bianco risque cependant de faire face à d'importantes résistances, les hautes personnalités enquêtées avançant toujours « *des privilèges d'immunité et de juridiction* », selon les termes de son directeur, Jean-Louis Andriamifidy. Des enquêtes préliminaires devraient pouvoir être conduites sans entrave mais il faut s'attendre à ce que les élus audités se montrent peu coopératifs. La tâche du Bianco s'annonce encore plus délicate vis-à-vis des membres de la HCC.

19/06 - Le président de l'Assemblée nationale, se sentant menacé, a décidé de s'entourer de mesures de sécurité exceptionnelles. Depuis le début du bras de fer entre les députés et l'exécutif, il serait devenu la cible des politiciens qui gravitent autour du chef de l'Etat. Membre du parti Leader Fanilo il avait fait savoir qu'il était prêt à assurer l'intérim de Hery Rajaonarimampianina en cas de validation de la motion de déchéance par la HCC. Menaces réelles ou paranoïa ? La presse s'interroge.

Marc Ravalomanana a réuni ses députés pour discuter de leur ligne de conduite. Maître-mot : le retour à la stabilité et à l'apaisement, suivant en cela les recommandations de l'UA qui aurait proposé sa médiation aux institutions en conflit. Les députés TIM se trouvent dans une situation assez inconfortable, après avoir voté la motion de destitution du chef de l'Etat, rejetée par la HCC, alors que Marc Ravalomanana a toujours nié avoir donné des instructions en ce sens à ses partisans. Selon les observateurs, cette rencontre pourrait amorcer une détente dans le bras de fer et la tension qui persistent entre l'exécutif et les parlementaires.

20/06 - La société civile et les représentants des grands corps de l'Etat mettent la pression sur les dirigeants en vue de l'instauration du « pacte de responsabilité » préconisé par la HCC. Leur objectif serait d'aboutir à un accord avant la célébration de la fête de l'indépendance, le 26 juin. Le pacte reposerait sur l'engagement pour le chef de l'Etat de ne pas dissoudre l'Assemblée et pour celle-ci de ne pas voter la censure du gouvernement ni de prendre l'initiative d'une nouvelle motion de déchéance du président. L'accord pourrait également porter sur une recomposition de l'équipe gouvernementale afin qu'elle soit plus en accord avec l'équilibre des forces constaté à l'Assemblée.

Le groupe parlementaire TIM tenterait de constituer un groupe parlementaire élargi regroupant au moins 76 députés [seuil de la majorité absolue à l'Assemblée nationale], en vue de présenter un nouveau premier ministre au président de la République, dans le cadre du projet de « *pacte de responsabilité* » que certains appellent de leurs vœux pour établir la cohabitation entre le Parlement et l'exécutif. Un pacte dont ferait les frais le premier ministre Jean Ravelonarivo.

22/06 - Le chef de l'Etat prêt à dialoguer avec les députés frondeurs, comme recommandé par la HCC mais les députés n'ont pas renoncé à exiger un remaniement gouvernemental. Des contacts ont été pris avec le président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy. Le président de la République écarte l'arme de la dissolution mais ne veut pas remanier le gouvernement. Reste à trouver les bases d'un accord susceptible d'établir un minimum de confiance entre les institutions (le fameux « *pacte de responsabilité* »)... D'autant que des groupes parlementaires n'ont pas renoncé, en tentant d'élargir leur base, à revendiquer de placer l'un des leurs à la Primature. Les 21 députés du TIM n'ont pas perdu espoir de former une majorité en faisant alliance avec le groupe parlementaire HVM. Il en va de même pour le Mapar pro-Rajoelina, initiateur de l'Armada (Alliance républicaine de Madagascar).

23/06 - Les 114 députés frondeurs ont signé un pacte portant création d'une « Nouvelle majorité parlementaire ». Le groupe Leader Fanilo, le Mapar, le TIM, les VPM-MMM et les indépendants composent notamment cette nouvelle entité dénommée NMP. Les députés pro-pouvoir comptaient aussi créer une nouvelle majorité dénommée « *Groupe pour la stabilité* » mais ils ont été visiblement pris de cours. Si la NMP n'envisage pas encore une motion de censure, elle compte toutefois amener le chef de l'Etat à la reconnaître et à décider la dissolution du gouvernement Ravelonarivo au profit d'une équipe conforme au nouveau rapport de forces. Le gouvernement est donc en ligne de mire. Reste à voir si les entités comme l'Armada et le TIM arriveront à s'entendre sur le nom d'un futur premier ministre. Pour *L'Express*, ces rebondissements confirment que les mauvaises pratiques politiques se perpétuent. Les majorités à l'Assemblée se font et des défont en fonction « *de l'origine des vagues fiduciaires qui se déversent* ».

24/06 - Pacte de responsabilité : rendez-vous en terrain neutre annoncé entre le chef de l'Etat et les députés du groupe NMP. « *L'objectif de la rencontre est d'élaborer un pacte de responsabilité qui permettra non seulement de restaurer la stabilité, mais également de redéfinir conformément à la Constitution les missions et les responsabilités de chaque institution au nom du principe de séparation des pouvoirs* », laisse-t-on entendre. Quoi qu'il en soit, l'objectif du groupe NMP est clair : conquérir la Primature et imposer la constitution d'une nouvelle équipe gouvernementale.

Dans un communiqué⁶, le SeFaFi tire à nouveau la sonnette d'alarme. La demande de déchéance du chef de l'Etat par l'Assemblée nationale et son rejet par la HCC ont mis la classe politique en effervescence et troublé l'opinion publique. Ces péripéties ne sont toutefois que la face visible d'un malaise plus profond qui continue à paralyser le pays. Dans l'histoire récente, la HCC a toujours pris position en faveur du pouvoir en place, en dépit des légitimes réserves que ses décisions ont pu provoquer. Qu'une décision soit plus politique que juridique n'est pas surprenant, mais cela n'est guère compatible avec la volonté proclamée d'asseoir l'État de droit. Le « *pacte de responsabilité* » préconisé par la HCC, qui veut en faire le « *garant du bon fonctionnement de l'État* » pourrait surtout concerner un nouveau partage de sièges entre les acteurs politiques. Si c'était le cas, ce pacte d'irresponsabilité créera les conditions d'une prochaine crise et aggravera l'instabilité dans le pays, estime l'Observatoire.

► Diplomatie

01/06 - Adoption de la motion de déchéance du chef de l'Etat : le Commissaire à la Paix et à la sécurité de l'UA, Smaïl Chergui, se veut prudent et craint pour la stabilité de Madagascar : « *Evidemment, nous ne sommes jamais contre le jeu des institutions. Il y a eu ce vote au niveau du Parlement, mais nous en appelons quand même au sens des responsabilités de tous les intervenants pour avoir à l'esprit qu'aller vers une autre élection présidentielle et une autre transition serait évidemment très coûteux pour la stabilité et l'économie du pays. Et je crois qu'ils ont déjà assez de défis à relever comme ça. (...) Il faut tout faire pour que les acquis de ces derniers mois ne soient pas perdus. J'espère que la HCC examinera cette question sous tous les angles et qu'elle permettra au pays de continuer à fonctionner normalement* ».

Le groupe d'amitié UE-Madagascar du Parlement européen exprime ses inquiétudes devant la situation qui prévaut à Madagascar. À travers un communiqué, son président, Philippe Boulland (Les Républicains, ex-UMP), en appelle à la responsabilité collective du peuple malgache mais surtout à celle de ses élites. « *C'est à ces dernières qu'il appartient, en effet, de garantir le respect des procédures institutionnelles réclamé, de longue date, par la communauté internationale. Elles comptent dans leurs rangs des femmes et des hommes d'envergure nationale intègres et soucieux de l'avenir de leur pays avant tout* », souligne le président du groupe. Il ajoute : « *la population malgache, otage en la matière, attend de ses dirigeants des retombées rapides de politiques volontaristes et de décisions concrètes pour lutter contre la pauvreté et la corruption* ». Le groupe d'amitié se déclare prêt à appuyer les démarches de tous ceux qui décideront d'inscrire leur action politique dans le cadre de l'Etat de droit.

02/05 - La communauté internationale pourrait de nouveau entrer en lice pour dénouer la crise institutionnelle. Une délégation du Bureau de liaison de l'UA aurait rencontré Jean-Max Rakotomamonjy, président de l'Assemblée nationale, et des membres du bureau permanent. Avant de se rendre à la Primature, la délégation aurait rencontré Marc Ravalomanana. Ce dernier a également reçu Robert Yamate, ambassadeur des États-Unis. « *Il jouera un rôle de facilitateur* », affirme l'un des proches de l'ancien président, qui aurait reçu une délégation de députés « *de tous bords* » avant de mettre le cap sur le palais présidentiel, où il se serait entretenu avec le président de la République. Hawa Ahmed Youssouf, représentante spéciale de la présidente de la Commission de l'UA, a fait part de son souhait de rencontrer le président de la République et celui de la Chambre basse.

04/06 - L'ambassadeur de France, François Goldblatt, quittera Madagascar dans les prochaines semaines. La raison de ce départ n'a pas été divulguée pas plus que les futures attributions ou la destination du diplomate. Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, soutient que ce départ entre dans le cadre normal des mouvements diplomatiques. François Goldblatt est en poste depuis après un peu plus de deux ans. La décision du Quai d'Orsay intervient un peu plus d'un mois après que le diplomate ait ouvertement critiqué l'État pour le limogeage du directeur général du Trésor. Le fait que l'ambassadeur ait été déclaré « *persona non grata* » a circulé mais la rumeur a été démentie par Béatrice Atallah. Tantôt dans le viseur des opposants au pouvoir de Transition, tantôt dans celui de ses partisans en raison de son franc parlé, François Goldblatt a pris son poste à Madagascar en pleine préparation des élections de sortie de crise. Une période durant laquelle la médiation internationale a rencontré de grandes difficultés à imposer le « *ni...ni* » pour débloquer la situation. Ne rechignant pas à aborder les sujets sensibles devant la presse, l'ambassadeur a toujours préféré la méthode directe aux discours diplomatiques, rappelle *L'Express*.⁷

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/14/11/448497/104931903.pdf>

⁷ Commentaire de *La Gazette* sous le titre : « *Ambassadeurs de France : carrières chaotiques à Madagascar* ». « *Depuis la crise de 2002, le premier ambassadeur de France, qui a vu ses rêves se fracasser sur les récifs de l'île, est Alain Le Roy (2005-2007), (...) auparavant administrateur de l'Onu au Kosovo. L'homme poussait pourtant le zèle jusqu'à assister aux messes auxquelles Marc Ravalomanana l'invitait. Brutalement disgracié, il a quitté l'île en juillet 2007 et n'y est revenu qu'en décembre, pour faire ses adieux. Après lui, il y eut le Breton Gildas Le Lidec (2008), fort d'un poste précédent d'ambassadeur de France à Tokyo. L'homme était plutôt mal vu dès avant son arrivée, notamment car a été en poste dans des pays qui ont sombré dans l'anarchie (RDC, Côte d'Ivoire...).* Selon Justice et Droits de l'Homme à Madagascar <http://justmad.canalblog.com/>

06/06 - Selon Tribune, le rappel de François Goldblatt aurait été demandé par le gouvernement malgache. La démarche visant à le faire rappeler aurait été entamée par un haut responsable du ministère des affaires étrangères au mois d'avril à Paris. L'ambassadeur serait ainsi sanctionné pour son franc-parler, dont le fameux tweet posté au lendemain du limogeage du directeur général du Trésor au mois de mars. Ses prises de parole au sujet des pratiques de gouvernance du pouvoir ont été fort peu appréciées, notamment celles qui portaient sur la gestion de la Jirama. Maintes fois il avait fait remarquer que les efforts consentis par les bailleurs de fonds étaient réduits à néant en raison des nombreux dysfonctionnements de l'entreprise d'Etat qui absorbe à elle seule l'équivalent de la moitié de l'aide internationale. Il avait également pointé du doigt le PND, un document jugé bavard et théorique, dépourvu d'objectifs clairs et réalistes. *Tribune* prend la défense de l'ambassadeur, tout en reconnaissant que celui-ci a commis l'imprudence de s'exprimer dans un langage éloigné des usages diplomatiques. « *Il ne sied pas à un diplomate de critiquer un pays souverain* ». Mais est-ce une raison pour mettre en péril la coopération entre les deux pays, demandent des proches du dossier ? Les observateurs s'interrogent sur l'incidence que cette décision pourrait avoir au moment où Madagascar s'engage dans la préparation du Sommet de la Francophonie de fin 2016.

05/06 - Véronique Vouland Aneini proposée par le Quai d'Orsay comme nouvelle ambassadeur de France. Entrée au conseil d'administration de l'AFD en octobre 2013, elle est actuellement directrice adjointe Afrique et océan Indien au ministère français des affaires étrangères. Le chef de l'Etat dispose d'un délai de 3 mois pour donner suite à la demande d'agrément.

06/06 - L'Afrique du Sud appelle au dialogue. L'ambassadeur d'Afrique du Sud, Gert Grobler, s'est de nouveau rendu au domicile de Marc Ravalomanana. Le diplomate a salué la décision de l'ancien président de proposer un pacte de stabilité à Hery Rajaonarimampianina et aux députés qui ont voté la motion de déchéance. « *Madagascar ne peut plus vivre une nouvelle crise vu la pauvreté grandissante dans laquelle vit la grande partie de sa population* », a-t-il souligné.

06/06 - Le porte-parole du département d'Etat américain évoque la crise institutionnelle malgache. John Kirby déclare : « *Les Etats-Unis suivent de près le développement politique actuelle à Madagascar. Le pays a fait d'énormes progrès depuis ses élections et son retour à la démocratie en 2013 et nous espérons que les développements actuels ne compromettent pas ces acquis. Nous appelons toutes les parties à résoudre l'actuelle impasse politique dans le respect de l'Etat de droit et à travers un dialogue national, afin de maintenir la stabilité politique nécessaire pour développer l'économie, attirer les investissements, créer de l'emploi, et améliorer les conditions de vie du peuple Malagasy. Tous les leaders politiques ont besoin de travailler ensemble afin de permettre que Madagascar puisse atteindre tout son potentiel. Le bien-être du peuple Malagasy devrait être la première priorité de tous* ».

Hery Rajaonarimampianina renonce à une visite officielle au Japon en raison de la crise institutionnelle. « *Plusieurs rencontres de très haut niveau étaient prévues* », déplore une source diplomatique, dont une audience avec Akihito, empereur du Japon, et une rencontre avec le premier ministre japonais. « *Le Japon est l'un des plus grands pourvoyeurs de devise à Madagascar, alors que c'est la première fois, depuis cinquante-cinq ans, qu'un président malgache y sera en visite officielle* », avait soutenu Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères. Une société japonaise compte parmi les plus gros actionnaires du projet Ambatovy. Un contrat est en négociation pour la mise aux normes du port de Toamasina. L'ambassadeur du Japon affirme « *comprendre parfaitement* » la décision du président de la République d'avoir « *reporté* » son voyage : « *C'est une décision sage et louable reflétant son sens profond des responsabilités* », juge-t-il, ajoutant : « *Nous lançons un appel à la raison, au calme et à l'apaisement basé sur le dialogue. (...) Les institutions élues sont trop précieuses pour être prématurément suspendues* ». Pour les analystes, la décision du chef de l'Etat trahit une inquiétude dans les plus hautes sphères du pouvoir, dans l'attente du verdict de la HCC. Une décision qui apporte aux bailleurs de fonds « *la démonstration que les institutions restent fragiles et que les politiciens ont un sens erroné de l'intérêt général* », comme le soutient la source diplomatique.

certains, il a trempé dans ces situations chaotiques. Selon d'autres, il traînait le « mauvais œil » partout où il se rendait. L'année même de son arrivée dans l'île, il fut remercié et a exhalé publiquement son amertume lors de la cérémonie du 14 juillet 2008. (...) Le seul qui a échappé à la fatalité est Jean-Marc Châtaigner (2009-2012), auparavant directeur de cabinet d'Alain Joyandet, secrétaire d'Etat à la coopération. Peut-être dans la foulée de la bonne action faite par la France lors de la crise de 2009. En effet, le futur chef de la Transition, Andry Rajoelina, pourchassé, ne trouva son salut qu'en s'abritant à la Résidence de France. Puis le mauvais destin des ambassadeurs de France refit surface avec Jean-Christophe Belliard (2012-2012), auparavant ambassadeur en Ethiopie. On chuchote que son départ précipité avait un lien avec l'avènement des socialistes et de François Hollande en France. (...) François Goldblatt (2013-2015) termine provisoirement la liste. Son cas est le plus médiatisé, et on n'ignore rien du cheminement qui allait le mener à sa « perte ». Se souvenant certainement de la bonne impression faite par Catherine Boivineau (2002-2005) sur les autorités malgaches après la difficile crise de 2002, le Quai d'Orsay veut rééditer cette expérience pour mettre un terme à la série malheureuse ».

15/06 - La secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean, réagit à la décision rendue par la HCC qui déclare irrecevable la requête des députés. « *Les institutions nationales doivent se surpasser pour agir dans l'intérêt supérieur du peuple malgache en faveur de la restauration de la démocratie et de l'Etat de droit. Ces éléments sont fondamentaux pour la relance du développement économique et social du pays qui permettra d'assurer le bien-être des populations ayant souffert des conséquences des précédentes crises* », déclare-t-elle. L'ambassadeur des Etats-Unis, comme le GIS-M, appellent également les institutions en conflit à respecter le verdict de la HCC et à dialoguer.

19/06 - La représentante spéciale de l'UA, Hawa Ahmed Youssouf, reçue par le président de l'Assemblée nationale et Marc Ravalomanana. La situation politique, après le rejet par la HCC de la motion de déchéance du chef de l'Etat, a été au centre des discussions. La presse évoque une mission de médiation de l'UA, venant après l'appel à la retenue et au sens des responsabilités lancé par la présidente de la Commission. Objectif : œuvrer au rapprochement entre les protagonistes de la crise institutionnelle.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

30/06 - Rapport de l'ambassade des Etats-Unis sur la situation des droits de l'homme à Madagascar en 2014⁸ : le pays doit encore faire un grand pas en avant et ce en dépit des avancées constatées ici et là. Parmi les violations les plus importantes, le document cite l'incapacité du gouvernement à assurer l'état de droit, ce qui a occasionné des abus par les forces de l'ordre, y compris des assassinats arbitraires, ainsi que la vindicte populaire. Autres problèmes cités : les conditions carcérales difficiles, les détentions préventives trop longues; une justice inefficace et manquant d'indépendance; les intimidations à l'encontre de journalistes, les restrictions à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté de rassemblement; la corruption et l'impunité; la discrimination et les violences sociétales contre les femmes, les abus sur des enfants, les mariages précoces; les discriminations et les violences contre les personnes handicapées et les membres de la communauté LGBT, la traite de personnes, le travail des enfants, y compris le travail forcé. Le gouvernement n'a pas poursuivi les responsables de ces abus et l'impunité demeure un problème.

► Santé

05/06 - Le navire-hôpital Mercy Ships continue de soigner gratuitement des dizaines de milliers de patients. Cela fait plus de 7 mois que le navire-hôpital de l'ONG américaine Mercy Ships a débarqué à Toamasina pour soigner gratuitement des milliers de personnes. 2.600 actes de chirurgie ont été pratiqués, 22.000 soins dentaires ont été effectués. Le navire-hôpital, qui a dernièrement prolongé son bail, quittera la Grande île dans un an. 12 nouvelles villes seront visitées par les équipes médicales et les malades se verront dispenser des soins à bord. Mercy Ships prend notamment en charge des pathologies comme la cataracte, les fistules obstétricales, les tumeurs et les fentes labiales.

12/06 - Selon Christophe Roger, directeur général de l'Institut Pasteur, Madagascar figure dans la liste d'une vingtaine de pays cartographiés comme zone à risque de transmission du virus Ebola.

16/06 - 2,2 millions de dollars de l'Usaid pour la prévention de la poliomyélite. Plus de 4,3 millions d'enfants de moins de cinq ans vont bénéficier de ce soutien et l'objectif est d'assurer que « *tous les enfants à Madagascar sont vaccinés* », déclare l'ambassadeur américain, Robert T. Yamate. Deux campagnes de vaccination sont prévues, en août et septembre. L'objectif du ministère de la santé est d'éliminer la poliomyélite, un objectif sur le point d'être gagné en 1997 et perdu de vue depuis.

17/06 - Entre janvier et fin mai, l'épidémie de paludisme a frappé 212.923 personnes. 187 décès ont été enregistrés dans les formations sanitaires. 31 districts ont vu leur taux de positivité augmenter lors de la saison épidémiologique. Quatre régions restent vulnérables à l'épidémie et font l'objet d'une surveillance particulière, notamment Analamanga, où deux espèces de moustiques survivent à n'importe quelle saison climatique.

► Droits des enfants, éducation, universités

01/06 - Le secteur du tourisme s'engage contre l'exploitation sexuelle des enfants. Les Offices régionaux membres de l'Office national du tourisme ont procédé à la signature du code de conduite national de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales (ESEC) et contre le tourisme sexuel

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p9.storage.canalblog.com/96/73/448497/105048419.pdf>

impliquant des enfants (TSIE). La représentante de l'UNICEF, Elke Wisch, a déclaré qu'« *en signant le code de conduite national des acteurs du tourisme (...) nous nous engageons à respecter et à appliquer la 'tolérance zéro' pour toutes les formes d'exploitation des enfants* ».

11/06 - Violences sexuelles : le centre « Vonjy » [secours] débordé. Créé par l'Unicef au mois de mars, ce seul centre de prise en charge des enfants victimes de violences sexuelles, installé dans l'enceinte du CHU de gynécologie obstétrique de Befelatanana (CHUGOB), ex-maternité, a déjà reçu 185 cas de viol. La majorité de ces victimes sont des jeunes filles âgées de 15 à 18 ans. Quatre garçons ont été également identifiés. Onze médecins, dont des gynécologues, trois assistantes sociales et deux agents de la police des mœurs et de la protection des mineurs se partagent les tâches. En cas de grossesse, le centre n'est pas autorisé à suggérer un avortement. Le plus difficile pour le centre est de convaincre les parents de la victime de porter plainte, surtout quand l'auteur du viol est un proche : certains préfèrent passer un accord avec l'auteur du viol.

02/06 - 18.000 enseignants Fram du primaire bénéficieront d'une formation initiale. Les cadres territoriaux du ministère s'inquiètent du déclin du niveau des élèves du primaire. La formation proposée aux enseignants des écoles primaires publiques (EPP) durant les congés scolaires sera d'une durée de six semaines. Le coup de pouce entre dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'appui d'urgence au programme éducation pour tous (Pauet), dans douze régions, notamment Analamanga, Itasy, Ihorombe, Melaky, Diana, Atsinanana, et les cinq régions concernées par le Projet d'appui d'urgence aux services essentiels d'éducation, de nutrition et de santé (Pausens). « *600 conseillers pédagogiques sont en formation. Ils vont former 18.000 enseignants Fram, pour que ces derniers aient plus de compétences en mathématiques, français et malagasy, en vue de l'amélioration de la qualité de l'éducation* », avance la représentante de la Banque mondiale. L'administration admet que ce sont surtout les élèves issus des écoles privées qui sont à l'origine d'un taux de réussite satisfaisant aux examens officiels. « *Le niveau d'éducation dans les écoles publiques est en déclin à cause de l'inexistence d'une formation initiale des enseignants Fram qui, pourtant, représentent 80 % des enseignants* », note-t-elle. D'après les représentants des syndicats des enseignants Fram, le gouvernement a réussi en 2014 à intégrer 13.000 enseignants et personnels de l'éducation dans la fonction publique. 10.000 autres postes budgétaires seront réservés cette année pour cette intégration.

05/06 - L'envoi d'étudiants malgaches dans les universités étrangères est suspendu suite aux problèmes des boursiers malgaches en Chine. L'Etat a finalement décidé de régler progressivement et partiellement les dettes contractées par les étudiants malgaches dans ce pays, dont le montant s'élèverait à 5 millions d'euros. Des négociations en vue de la mise en œuvre d'une mesure pérenne au profit des étudiants boursiers en Chine sont en cours, déclare Monique Rasoazanana, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. L'une des propositions avancées est la modification du statut des boursiers malgaches pour que ceux-ci deviennent bénéficiaires de bourses d'études chinoises. « *Une partie des étudiants en Chine y poursuivent leurs études non pas grâce à une bourse de l'Etat malagasy ou chinois, mais par le biais de pots-de-vin versés à des hauts responsables du ministère de l'enseignement supérieur sous la transition* », affirme *La Gazette*. Les responsables de ces opérations n'ont pas été inquiétés. Nombre d'entre eux ont quitté le ministère, abandonnant à leurs successeurs le soin de régler le problème. Aucune enquête n'a été conduite pour dresser la liste des étudiants qui sont partis en Chine grâce à ces malversations.

09/06 - Regain d'agitation étudiante. Les étudiants de l'université polytechnique de Vontovorona observent une nouvelle grève pour exiger le règlement de leurs arriérés de bourses. Des affrontements se sont produits avec les forces de l'ordre. Des arrestations ont eu lieu. L'université de Mahajanga est également affectée par un mouvement de grève. Les étudiants de la faculté de Médecine ont refusé de toucher leur bourse : ils réclament le paiement d'arriérés d'indemnités de stage sur 3 ans. Toutes les activités administratives ainsi que tous les cours sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. A l'université d'Ankatso à Antananarivo, seuls 20 % des logements seraient occupés par de véritables étudiants. Les services doivent procéder à l'assainissement des résidences, au risque de provoquer un surcroît de tensions car ces logements font l'objet d'un véritable business au sein des cités, rappelle *La Gazette*. Les logements devraient être attribués aux étudiants les plus méritants ainsi qu'à ceux qui en ont le plus besoin. Les quotas régionaux ou ethniques en vigueur devraient être bannis.

17/06 - Madagascar va surseoir aux expulsions d'étudiants comoriens en situation irrégulière. En marge du conseil des ministres des Etats membres de la COI, le ministre comorien des affaires étrangères a négocié cette mesure de suspension avec son homologue, Béatrice Attalah. Les deux ministres ont convenu de la tenue d'une réunion afin de trouver une solution pérenne aux problèmes de visas entre les Comores et Madagascar. Début mai, de nombreux étudiants comoriens ont été refoulés de la Grande île. Moroni a interprété ces expulsions comme des représailles en réponse aux expulsions de ressortissants malgaches accusés de trafic de drogue dans l'archipel des Comores.

13/06 - Le ministre de la fonction publique, du travail et des lois sociales donne mandat aux inspecteurs du travail pour contrôler les familles employant des domestiques mineurs. Cette décision entre dans le cadre des mesures adoptées pour lutter contre le travail des enfants. Elle intervient à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de lutte contre le travail des enfants. Plus de 2 millions de mineurs ne sont pas ou plus scolarisés et sont employés dans diverses activités informelles. 20.000 d'entre eux sont employés dans des plantations de vanille de la région Diana. Sans oublier les nombreux enfants victimes d'exploitation sexuelle. Les réactions sont partagées face à cette déclaration. « *Nous voudrions être optimistes. Toutefois cette mesure a été annoncée depuis 2012 sans être appliquée* », réagit le Plateforme de la société civile pour l'enfance. La présidente du syndicat autonome des inspecteurs et contrôleurs du travail reconnaît aussi la difficulté d'appliquer cette mesure en raison de leur statut (ils ne possèdent pas le statut d'officier de police judiciaire) et de la faiblesse des effectifs de fonctionnaires. Autre obstacle : l'insuffisance criante de structures pour accueillir les enfants travailleurs. A ce jour, le BIT n'a pu retirer du monde du travail que 15.000 enfants sur les quelques 2,3 millions identifiés.

► Droits des femmes, droits des LGBT

03/06 - Lancement d'une campagne de lutte contre le mariage des enfants. En moyenne, deux filles sur cinq à Madagascar, sont mariées ou en union avant l'âge de 18 ans, faisant de la Grande île l'un des pays aux taux de mariage précoce les plus élevés au monde. Les régions Sud et Ouest enregistrent les pourcentages les plus élevés de mariages précoces. Des fillettes sont mariées à l'âge de 8 ou 9 ans, a-t-il été révélé lors du lancement de la campagne. Les conséquences du mariage précoce, souvent sous la contrainte des parents, sont dévastatrices pour les filles : relations sexuelles forcées, grossesses précoces à l'origine d'invalidités telles la fistule obstétricale, mortalité infantile élevée, abandon scolaire qui contribue à une situation d'isolement, risque accru de violences domestiques, les épouses mineures pouvant rarement se protéger contre les violences de leur conjoint beaucoup plus âgé et de prendre des mesures pour y mettre un terme. La pauvreté est sans doute l'un des facteurs conduisant au mariage précoce, celui-ci étant lié à la situation financière de la famille et perçu comme un moyen d'assurer l'avenir des filles. La campagne de lutte contre le mariage des enfants est une initiative de la présidente de la Commission de l'UA, Nkosazana Dlamini-Zuma, en mai 2014.

27/06 - Pour la seconde année, la communauté LGBT de Madagascar célèbre le mois de juin, « mois de la fierté des LGBT » dans un grand hôtel de la capitale. La cérémonie a vu la présence de représentants des ambassades (Etats-Unis, Japon, Suisse, Norvège, Nations unies, Union Européenne), ainsi que des partenaires locaux, dont la Confédération nationale des plateformes en droits humains et l'association Solidarité des MSM. L'ambassadeur des Etats-Unis, Robert Yamate, n'a pas manqué de souligner que les Etats-Unis viennent de reconnaître le mariage gay au niveau fédéral.

► Insécurité, justice, gouvernance

01/06 - Cinq personnes ont succombé aux balles des malfaiteurs lors d'un accrochage entre le fokonolona et les dahalo dans le district d'Ihoso. Des dahalo armés ont attaqué un village, effectuant des tirs en l'air pour terroriser les habitants et s'emparer des troupeaux. Une poursuite a été engagée avec l'aide des forces de l'ordre. Un échange de tirs a fait trois morts parmi les dahalo et deux parmi les membres du fokonolona.

09/06 - Les femmes et les enfants d'une commune du district de Tsaratanàna contraints de passer les nuits dans les locaux de la mairie, par crainte des bandits qui sèment la terreur. Depuis le début du mois d'avril où les attaques de dahalo sont quasi quotidiennes, seuls les hommes gardent le village.

12/06 - Trente dahalo repentis et trois gendarmes massacrés à Befotaka. Le commandant de la compagnie de gendarmerie de Taolagnaro, le capitaine Fanava, a pu s'échapper. La troupe a été arrosée de balles par une horde de bandits retranchés dans les montagnes depuis près de deux ans. Deux gendarmes ont été délestés de leurs armes et trente fusils de chasse ont été arrachés sur les ex-dahalo abattus. Les rescapés de la fusillade ont réussi à regagner Amboasary-Sud, à 45 km à vol d'oiseau. Après avoir arraché la reddition de plus de 4.000 dahalo dans 26 communes du district d'Amboasary-Sud, le capitaine et ses huit meilleurs éléments ont tenté de percer une poche de dahalo dans une zone réputée difficile d'accès. Ils avaient à leurs côtés 1.500 hommes ralliés à leur cause avant que leur expédition dans ce dangereux territoire ne vire à l'hécatombe. 500 dahalo les attendaient. Le capitaine Fanava jouit dans le secteur d'une réputation de justicier acquise au cours d'une dizaine d'années de lutte acharnée contre les dahalo.

06/06 - Vente d'armes : deux gardes du corps d'un ministre écroués. Les deux policiers sont en détention préventive avec quatre civils. Avant que cette vente d'arme n'éclate au grand jour, ils ont établi un rapport selon lequel ils auraient égaré leur arme de service. En parallèle une enquête a été ouverte au niveau du conseil de discipline. « *Le corporatisme est prohibé au sein de la police nationale. L'éthique, la déontologie et le professionnalisme sont de mise. Tout policier bafouant ces valeurs doit répondre de ses actes* », met en garde l'inspecteur général de la police.

20/06 - Vindictes populaires à Ambatolampy. Deux malfaiteurs ont été capturés par une foule furieuse. Le premier a été lynché à mort puis enterré sur place par le fokonolona. Le deuxième a été torturé. La gendarmerie, dépourvue de moyen de locomotion, est arrivée tardivement sur les lieux. Quatre comparses sont parvenus à échapper à la foule. Un sac de pierres précieuses a été trouvé sur l'homme décédé.

12/06 - Hassane Cissé, envoyé spécial de la Banque mondiale, se rend au ministère de la justice. *La Gazette* indique que l'objet de cette visite était de faire l'état des lieux de l'avancée de la lutte contre la corruption dans la Grande île. « *Cette visite reflète bien l'inquiétude de la communauté internationale face à la recrudescence de la corruption dans un pays qui se proclame être en Etat de droit* », juge le titre. La ministre Justice Ramanantenasoa Noeline a demandé à la Banque « *d'appuyer Madagascar dans sa lutte contre ce fléau* », en lui fournissant notamment des moyens informatiques en vue de permettre un suivi plus rigoureux des doléances et de fiabiliser les liaisons entre le Samifin, le Bianco et la chaîne pénale de lutte contre la corruption.

18/06 - 2.300 fonctionnaires fantômes seront suspendus d'ici la fin de l'année. Ils pourraient même être poursuivis par la justice. Suite aux opérations d'assainissement en cours, en un mois l'Etat a déjà recouvré 127 millions Ar. Les opérations concernent deux axes : l'assainissement de la paie des hauts emplois de l'Etat et l'annulation de la paie des agents en situation irrégulière. La Loi de finances initiale prévoit 3.255 postes budgétaires pour les hauts emplois de l'Etat alors que l'Etat règle actuellement 4.594 soldes mensuelles. Au mois de mai, le nombre des fonctionnaires percevant leur solde est de 114.582. Parmi ceux-ci, 3.056 ont atteint l'âge de départ en retraite (60 ans). Sur ce deuxième axe, le gain attendu est estimé à 1,3 milliards Ar par mois jusqu'à la fin de l'année.

19/06 - La directrice générale du ministère de la fonction publique, du travail et des lois sociales et l'un de ses collaborateurs déferés à la chaîne pénale anti-corruption pour faux et usage de faux, trafic de faux diplômes et abus de fonction. La DG a été placée sous mandat de dépôt. L'intéressée se serait fabriqué un faux DEA pour pouvoir intégrer les grades les plus élevés de la fonction publique.

Un général aux commandes d'un braquage d'or à Maevatanana. Une sacoche contenant des espèces et 15 kg d'or est tombée dans l'escarcelle de sept braqueurs, parmi lesquels deux militaires, dont un général. En débarquant avec leurs armes dans une carrière exploitée par un opérateur chinois, la bande s'est jetée sur les orpailleurs et leur patron et les a enfermés dans un conteneur. La bande a pris le large à bord du 4x4 du Chinois, embarquant avec eux trois otages. Les malfaiteurs sont tombés nez-à-nez avec des gendarmes.

25/06 - Déclaration de patrimoine : 10 ministres et 51 députés en règle, soit le tiers des personnalités assujetties. Le chef de gouvernement et le président de l'Assemblée nationale ont rempli leur obligation.

► Emploi, traite des personnes, émigration clandestine

04/06 - Les ex-domestiques rescapées des pays du Golfe et du Moyen-Orient créent une association de lutte contre la traite des personnes ou « Avotra ». L'association compte 90 membres, toutes ayant été victimes de la traite au Liban, en Arabie Saoudite et au Koweït. Marie-Albertine Raveloarisoa, présidente déclare : « *On a créé cette association, pour sensibiliser l'opinion publique sur le fléau de la traite des personnes qui ne cesse de faire des victimes. Nos objectifs sont de lutter contre toutes les formes de traite des personnes, d'appuyer et de soutenir les travailleurs migrants et ceux qui sont encore victimes de la traite, de promouvoir le développement et l'autonomisation des personnes qui en ont été victimes* ». A peine créée, l'association est très sollicitée mais grâce à sa collaboration avec une organisation internationale, 30 personnes ont déjà pu bénéficier d'une assistance médicale et psychologique. L'association travaille également avec le monde judiciaire. L'émigration clandestine se poursuit malgré l'interdiction du gouvernement, affirme Avotra. La maltraitance continue mais les candidates à l'exil ne renoncent pas, en dépit des mises en garde. L'association appelle au soutien du gouvernement et des institutions internationales pour lutter contre toutes les formes d'esclavage moderne. Elle interpelle l'État pour l'application de la loi contre le trafic des personnes votée à l'Assemblée nationale en décembre 2014.

06/06 - Treize migrantes clandestines en partance pour Dubaï via Les Comores arrêtées à Mahajanga. La plupart sont originaires de la région Nord, dont Antalaha et Andapa, et sont issues du monde rural. Le

passer, une Comorienne, a été appréhendé. Ils ont tous avoué leur projet et les femmes ont raconté de quelle manière elles avaient été recrutées. Le passeur a déclaré qu'une personne attendait ces femmes aux Comores et qu'il s'était chargé de payer leur voyage, leur hébergement durant le séjour à Mahajanga ainsi que leur déplacement à partir de leur ville d'origine. De même, il s'était occupé de la confection des passeports. Les prévenus ont été déférés au parquet.

Le passeur, Amed Athoumani, a été placé sous mandat de dépôt. Il est en séjour irrégulier sur le territoire national. Les migrantes clandestines ont été relâchées. Le contrôle des étrangers présents à Mahajanga a été renforcé. « *Des réunions de sensibilisation et de mobilisation se sont tenues avec les responsables des mosquées et des congrégations religieuses musulmanes. Les chefs fokontany ont également été sensibilisés* », avertit le chef de service provincial des renseignements et du contrôle de l'immigration et de l'émigration.

25/06 - Un bureau contre la traite des personnes. Le conseil de gouvernement a adopté un projet de décret portant nomination des membres du Bureau national de lutte contre la traite des êtres humains. Sa composition n'a pas été dévoilée.

29/06 - Depuis plus d'un an, trente employées de maison malgaches, en majorité enceintes, seraient détenues au Koweït, faute de papiers d'identité qui leur ont été confisqués, indique *L'Express*.

► Médias

03/06 - Les députés convoquent le ministre de la communication pour exiger un traitement égalitaire entre les courants politiques au sujet de la motion de déchéance. Depuis le début de la crise, plus encore qu'auparavant, seuls les partisans des tenants du pouvoir ont accès aux antennes publiques nationales. Une situation qui ne contribue pas à l'apaisement, estiment-ils. Ils exigent le limogeage des directeurs des deux stations audiovisuelles.

08/06 - Les stations radio et TV MBS, fondées par Marc Ravalomanana, victimes de brouillage. Les techniciens ont été conduits à suspendre momentanément les émissions en phase d'essai. « *Les saboteurs utilisent un émetteur plus puissant que le nôtre et occupent illicitement nos fréquences* », explique l'un d'eux. Le directeur de publication annonce dans un communiqué : « *La société MBS décline toute responsabilité quant à ce qui est publié à l'antenne jusqu'à ce qu'une solution technique soit trouvée* ». Pour mémoire, la reprise des activités de MBS a été refusée au mois de mai par le ministère de la communication. La société a revendiqué son droit à reprendre ses activités après six ans de suspension suite au saccage de ses locaux. MBS pourrait porter l'affaire en justice, selon Mamy Rakotoarivelo. La licence de MBS TV/Radio a été officiellement suspendue. Un courrier de notification du ministère de la communication motive la décision par l'inexistence juridique de la société audiovisuelle MBS, l'arrêt des émissions sans motif et des questions de fiscalité.

09/06 - Les antennes régionales de Viva, radio et TV appartenant à Andry Rajoelina, menacées de fermeture dans 11 localités. Le caractère politique de cette décision paraît évident, à l'approche des élections communales. « *Une fois de plus le régime ne tire pas profit de l'histoire* », écrit *Le Courrier*, faisant allusion à la fermeture en 2009 de *Viva* par le régime Ravalomanana, décision qui avait précipité la prise de pouvoir par Andry Rajoelina. Selon la communication officielle, la fermeture est motivée par une infraction à la règle « *d'utilisation privée des services de société de diffusion TV* » *Viva* ne disposerait pas des autorisations de diffusion nationale. Des bouquets satellitaires auraient reçu l'ordre de retirer *Viva* de leur offre car la chaîne utiliserait des réceptions satellitaires individuelles pour récupérer le signal et le diffuser publiquement à des personnes non abonnées directement aux services de Canal Sat, Blueline ou Parabole. Les responsables de la chaîne demandent aux ministères concernés d'apporter les preuves que la station utilise des infrastructures appartenant à l'Etat. « *Nous allons poursuivre la transmission en direct de nos émissions* », affirme un responsable. La diffusion de la station dans les régions avait été autorisée en 2010, sous la Transition. A l'époque, des responsables des autres chaînes comme la *TV Plus* sont montés au créneau pour dénoncer le favoritisme du pouvoir à l'endroit de *Viva*.

10/06 - Les émissions de TV Viva partiellement coupées par les autorités quelques heures après l'interpellation de la députée Mapar Lanto Rakotomanga qui transportait une forte somme d'argent dans son véhicule. « *Huit de nos quinze antennes relais, en dehors d'Antananarivo, sont maintenant hors service après la coupure par l'État du courant d'alimentation de ces équipements* », affirme le rédacteur en chef. « *Il est complètement faux d'affirmer que l'administration a l'intention de fermer la chaîne Viva* », rétorque le ministre des postes, des télécommunications et des nouvelles technologies. Le ministre de la communication ajoute qu'il ne souhaite pas entrer en conflit avec la station. Il n'a fait que demander aux fournisseurs de pylônes et d'énergie de se conformer à la loi en ne permettant plus à *Viva* d'utiliser des équipements appartenant à l'Etat. Pour Augustin Andriamananoro, vice-président du Mapar, la coupure est un acte visant per-

sonnellement Andry Rajoelina. *Tribune* note que la TV *Viva*, dont le fondateur, Andry Rajoelina est un professionnel de l'évènementiel ne cesse de diffuser des spots mêlant le « *drame* » de Lanto Rakotomavo avec les images de la famine des enfants du Sud ou les ordures qui s'entassent dans les quartiers de la capitale, incitant la population à réagir. La station a lancé une campagne d'affichage pour dénoncer le non-respect du droit à l'information. Le site de *Viva* a été piraté durant plusieurs heures.

Radio Fahazavàna a repris ses émissions. Appartenant à l'Eglise protestante FJKM et réputée proche de Marc Ravalomanana, elle avait été fermée en 2010 après avoir rapporté en direct la mutinerie du camp de la FIGN. La station n'avait pas pu reprendre ses émissions durant le régime de Transition et une dizaine de ses employés avaient même été incarcérés.

La Coalition des radios pour la consolidation de la Paix à Madagascar (CRCPM) exhorte tous les acteurs à l'apaisement afin de préserver la paix sociale. Les membres de la coalition encouragent vivement les acteurs et professionnels des médias à veiller à l'éthique journalistique, au respect du droit à l'information pour tous et à la liberté d'expression.

12/06 - Le ministère de la communication lance un appel à la responsabilité et à la vigilance des médias. « *La vigilance de tous et le patriotisme de chacun nous éviteront des sanctions administratives et/ou pénales inutiles* » indique un communiqué du ministère. Le ministère rappelle que le code pénal et la loi sur la communication prévoient des sanctions pénales sévères « *contre la diffusion dans les médias d'incitations à la haine ethnique et aux troubles, de provocations et d'appels adressés à des militaires dans le but de les détourner de leurs devoirs auxquels ils sont astreints de par leurs rôles et l'obéissance qu'ils doivent à leurs chefs* ». Pour l'audiovisuel, le manquement peut entraîner le retrait de l'autorisation d'exploitation. Pour *Tribune*, « *le ton est donné, et si ce n'est pas une menace, ça lui ressemble* ». Le site explique que certaines dérives constatées dans les émissions de stations privées trouvent leur origine dans l'impossibilité, pour les différents courants d'opinion, d'accéder aux antennes publiques.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Exploitation des ressources naturelles, environnement, foncier

06/06 - Des communautés concernées par le projet d'exploitation d'ilménite à Toliara confirment leurs réticences, tandis que d'autres se disent convaincues des avantages qu'elles pourraient en retirer, écrit *La Vérité*. Les deux camps réclament des négociations sérieuses avec les exploitants, en présence des autorités compétentes. « *Aucune autorisation d'exploitation ne devrait sortir avant les pourparlers. Les consultations de base, avec des cas de corruption, ne suffisent pas à faire avancer les choses* », martèle un représentant des communautés.

24/06 - Le dossier d'étude d'impact environnemental et social de Madagascar Oil déposé à l'Office national de l'Environnement (ONE). Cette recevabilité administrative sera suivie de la phase de recevabilité technique. Des consultations publiques seront effectuées au niveau des fokontany concernés, ainsi qu'au niveau communal, régional et national. C'est à partir de ces évaluations techniques et de l'évaluation par le public que sera élaboré le cahier de charges relatif au plan de développement. Ce processus devrait s'étaler au minimum sur une période de six mois. La gestion de l'eau est l'une des composantes clé du plan de gestion environnementale. L'approvisionnement en eau devra se faire à partir des aquifères captifs souterrains et non des eaux de surface, accompagné d'un processus de recyclage.

05/06 - La PAF de l'aéroport d'Ivato saisit 4,5 kg de poudre d'or. Le trafiquant, d'origine indienne, était sur le point de quitter le pays à destination de Mumbai sur un vol d'Air Seychelles. La marchandise était contenue dans trois bouteilles de shampoing. Ce n'est pas la première fois qu'un ressortissant étranger est arrêté en possession de lingots ou de poudre d'or, fait-on observer. La dernière saisie remonte à février 2015. Deux ressortissants chinois et un Sri-lankais avaient été interceptés avec 2 kg d'or. En septembre 2014, 20 kg d'or ont été saisis sur un vol à destination de la Thaïlande et de la Chine. Les trafiquants étaient également des ressortissants chinois. Le trafic illicite d'or semble difficile à endiguer. Les enquêtes n'aboutissent pas toujours à l'arrestation des trafiquants. Ces derniers jouiraient très souvent de la protection de hautes personnalités.

19/06 - Une ONG œuvrant pour la défense de l'environnement signale un mouvement de trafiquants de bois de rose sur l'îlot Mangabe près de Maroantsetra. Un bateau suspect a été localisé et une cinquantaine de trafiquants ont débarqué sur l'île.

Le trafic de bois précieux se poursuit dans l'aire protégée de Marojejy, à proximité d'Andapa. Des coupes sélectives sont accompagnées d'exploitations illicites de produits miniers, aggravant la destruction de la faune. Les agents de Madagascar National Parks indiquent qu'une trentaine de personnes sont arrêtées chaque mois pour incursions à l'intérieur de la réserve. Le WWF a lancé une alerte, relayée par *Madagascar Environmental Justice Network*. Cette exploitation sauvage serait effectuée par plusieurs centaines de villageois avec la complicité d'élus et de responsables locaux. Les produits seraient vendus à des Chinois venus d'Antsiranana. Des fortunes se sont créées en un temps record.

24/06 – Des individus venus par avion de la capitale, escortés par les forces de l'ordre et se prétendant envoyés par la Présidence, mettent en émoi la ville de Maroantsetra. Une cinquantaine d'hommes, apparemment dépêchés spécialement sur les lieux, ont entrepris de déterrer des rondins de bois de rose dissimulés sous le sable et de les rassembler avec ceux qui sont gardés dans des entrepôts. On signale au large la présence d'un gros-porteur baptisé Katiza. « *Ces individus venus à Maroantsetra pour glaner tout le stock de bois de rose sont quasi-intouchables. Ils se targuent d'être des envoyés spéciaux de la Présidence et d'un conseiller d'un membre du gouvernement. Ce qui est curieux, c'est qu'ils veulent nous obliger à acheminer leurs rondins jusqu'au navire suspect* », tonne le propriétaire d'un cargo caboteur. La gendarmerie locale confirme avoir reçu ces individus, munis d'un ordre de mission ayant pour objet de contrecarrer les trafics. La société civile demande au ministère de l'environnement de clarifier cette situation et de communiquer pour éviter l'amplification de rumeurs.

23/06 - Le projet de loi portant création de la chaîne pénale spéciale contre le trafic de bois de rose repoussée par les députés. Les élus du Nord, en particulier, estiment que le texte stigmatise leur région. Norbert Mamangy, député de Sambava, demande « *pourquoi on ne crée pas de chaîne spéciale contre le kidnapping ou contre le dahalo dans le Sud mais seulement contre le trafic de bois de rose ?* ». Le ministère de l'environnement prévoit de faire revenir son projet de loi en discussion lorsque le contexte politique sera plus favorable. Jean-Louis Andriamifidy, directeur du Bianco, affirme être en possession d'un important dossier sur ces trafics. « *Nous attendons la mise en place du tribunal vert avant de dévoiler ce dossier* », a-t-il indiqué lors de la célébration de la Journée des Réseaux d'honnêteté et d'intégrité. La mise en place de cette structure judiciaire spéciale était prévue depuis 2011 mais n'a jamais vu le jour pour diverses raisons. Or, la création de cette chaîne spéciale devrait être un signal fort à l'endroit des partenaires techniques et financiers, préoccupés par la préservation de l'environnement. L'objectif étant surtout de mettre hors d'état de nuire les donneurs d'ordre, jamais inquiétés jusqu'ici. Il arrive même, dénonce la société civile, que ce soit les lanceurs d'alerte qui se retrouve en prison. L'alliance AVG s'insurge contre ce report qu'elle considère comme une manœuvre dilatoire. Elle revendique l'organisation d'une session extraordinaire de l'Assemblée nationale. « *La mise en place de cette juridiction spéciale ne doit pas ainsi être prise en otage par la politique* », affirme-telle. La Primature a réagi fermement à la décision des députés. « *Où se trouve-t-elle la bonne volonté de mettre fin au trafic illégal du bois de rose ? Et où résident les intérêts puissants qui veulent continuer à s'enrichir indûment au détriment de Madagascar et des Malgaches ?* », s'interroge-t-elle. Le président de l'Assemblée nationale, Jean-Max Rakotomamonjy, explique qu'« *il ne s'agit point de blocage mais d'ajournement pour des raisons techniques* ». En réponse à la Primature, qui rappelle notamment que « *les partenaires techniques et financiers ont déjà engagés des sommes importantes depuis des années dans le domaine non seulement de la gouvernance forestière mais aussi pour la protection de la biodiversité* ».

21/06 - Les trafics de tortues protégées se poursuivent. 453 bébés tortues ont été saisis par la douane alors qu'elles étaient cachées dans les valises d'une ressortissante égyptienne arrivée 48 heures auparavant à l'aéroport d'Ivato. Elles devaient rejoindre le Soudan via le Kenya. Il s'agit d'une saisie record et de la deuxième de cette année. Les soupçons des douaniers avaient été éveillés par la durée très brève du séjour de la voyageuse, déclare la police. Les autorités pensent que cette dernière espérait pouvoir quitter facilement le territoire en raison de la grève des employés d'Air Madagascar qui perturbe le fonctionnement de l'aéroport. Dubaï ainsi que les pays de l'Asie du Sud-Est sont le plus souvent les destinations des trafics de tortues. La trafiquante a probablement cherché à déjouer les contrôles en prenant un billet pour le Soudan.

09/06 - L'État lance la création de la société nationale du pétrole. Cette structure est destinée à accueillir la part de la production revenant à l'État dans le cadre des contrats de partage et à être le partenaire des compagnies implantées à Madagascar. Elle aura également un rôle de conseil pour les pouvoirs publics. La mise en place de la société nationale du pétrole est prévue dans le code pétrolier. Ce rôle était tenu jusqu'ici par l'Omnis. Un appel a été lancé aux Malgaches travaillant à l'étranger pour apporter leur contribution dans la mise en place de cette structure.

01/06 - Lutte contre la pollution de l'environnement : trois Conventions internationales ratifiées. Madagascar a été représenté aux conférences des parties à ces Conventions qui se sont tenues à Genève début mai. Les pays parties ont discuté de la gestion des déchets électroniques et électriques, du renforce-

ment du contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination, de la synergie dans les actions de lutte contre les pollutions liées aux produits chimiques et les polluants organiques persistants.

19/06 - Huit millions d'hectares brûlés en 15 ans. La déforestation prend des proportions alarmantes. « *En 2000 il y avait 13 millions d'habitants contre 13 millions d'hectares de forêts, en 2015 il n'y a plus que 5 millions d'hectares de forêts pour 23 millions de Malgaches* », indique Horace Gatién, ministre de l'énergie. Pour de nombreux ménages malgaches, le bois de chauffe et le charbon de bois restent les principales sources d'énergie. « *90 % de l'énergie utilisée par les ménages proviennent de la déforestation* », c'est ce qui explique cette situation critique. Si aucune mesure n'est prise en faveur de la reforestation, d'ici 50 ans il n'y aura plus de forêts dans la Grande île. A ce rythme, les reboisements occasionnels ne suffiront pas. Pour l'APOI, « *il faut avant tout trouver une alternative à l'utilisation du bois et du charbon de bois. Un cri d'alerte maintes fois lancé par les observateurs et les autorités, malheureusement jamais suivi d'effets. En même temps que la recherche d'autres énergies alternatives, la maîtrise de la démographie est la première étape pour freiner cette catastrophe écologique. Mais sur ce point aussi, il n'y a pas le moindre début de politique de sensibilisation. Les querelles politiciennes semblent être la priorité des « responsables ». Pourtant pour certains scientifiques, en termes de destruction de l'environnement, à Madagascar il est déjà trop tard* ».

03/06 - Le syndicat des personnels des domaines insatisfaits des dispositions de la nouvelle lettre de politique foncière en cours de validation. Décision a été prise de reprendre la grève entamée en mars et suspendue durant deux mois. Les syndicalistes maintiennent leurs revendications. Ils évoquent notamment le fait que la délivrance de certificats fonciers ne permet pas de sécuriser les droits des propriétaires de terrains. Ils affirment en outre « *avoir remarqué que les nationaux et les étrangers ne sont pas traités sur le même pied d'égalité. A preuve, les demandes de ces premiers ont été suspendues alors que pour les investisseurs étrangers, l'acquisition foncière est facilitée* ». « *Cela a fait presque un an que l'Etat a suspendu la délivrance de titres au détriment des nationaux. Du coup, 150.000 dossiers de demandes d'acquisition foncière sont en instance* », rappelle *Midi*. Les syndicalistes soutiennent le projet de collaboration entre la direction générale des domaines et le Bianco pour éradiquer la corruption qui mine le secteur.

29/06 - La société civile œuvrant pour le foncier (SIF) approuve la nouvelle politique foncière validée par le gouvernement le 26 mai. Elle estime que ses revendications, formulées en 2010, ont été prises en considération. Une prise de position contradictoire avec celle du syndicat des personnels des domaines. Le SIF appelle les syndicalistes à reprendre le travail pour ne pas pénaliser davantage les usagers, tout en reconnaissant la légitimité de leurs revendications portant sur leur statut particulier, ainsi que sur la levée de la suspension de l'attribution de terrains du domaine privé de l'État. La société civile dit encourager la poursuite de la mise en cohérence entre l'accès à la terre, l'utilisation de la terre, l'aménagement du territoire et la sécurisation des droits sur la terre.

07/06 - Mamy Ravatomanga, PDG du groupe Sodiat, sur les rangs pour exporter des roches malgaches à La Réunion⁹. L'ex-éminence grise du président de la Transition Andry Rajoelina, avec lequel il a pris ses distances, fait une fois de plus parler de lui à travers un projet fou : vendre 10 millions de tonnes de roche malgache à La Réunion pour sauver la Nouvelle Route du Littoral (NRL). Mamy Ravatomanga mise sur l'insécurité liée à la piraterie dans le canal du Mozambique pour damer le pion à la Tanzanie et au Mozambique. Son groupe est le seul du pays à détenir un permis d'exploitation et d'exportation pour ses carrières de granite, situées à quelques kilomètres du port en eau profonde de Tolagnaro. Opération de communication sur l'île Bourbon, avec en tête de ligne Patrick Grondin, réunionnais d'origine, actuel émissaire du groupe Sodiat dans cette affaire et directeur de diverses sociétés du même conglomerat industriel à Madagascar. Mamy Ravatomanga, natif des Hautes Terres, est devenu un acteur important de l'économie de la Grande Île dans les années 2000. Après avoir débuté dans le transport de produits pétroliers, il est aujourd'hui à la tête d'un consortium regroupant plus d'une dizaine de sociétés, de la clinique de luxe à la distribution automobile en passant par l'hôtellerie, la presse et le négoce de litchis. Patrick Grondin explique aux Réunionnais qu'il va les faire échapper à la pollution et aux désagréments de l'exploitation. Mamy Ravatomanga empocherait 672 millions d'euros. Il assure qu'une partie des bénéfices sera versée aux associations réunionnaises et malgaches.

► Bailleurs de fonds, coopération économique

04/06 - La mission du FMI a pris fin sans possibilité de conclure un accord. Elle avait pour objet de discuter du mémorandum de politique économique et financière et du cadrage macro-économique de Madagascar en vue de parvenir à un accord de Facilité élargie de crédit (« *FEC* »). Le montant prévu de ce fonds

⁹ Cf. Blog Justmad - <http://p0.storage.canalblog.com/05/24/448497/104599853.pdf>

est estimé à 260 millions de dollars. La mission a passé en revue la situation économique et les réformes économiques et structurelles à moyen terme qui seraient soutenues par un accord avec le FMI. À titre de rappel, l'institution avait déjà approuvé en juin 2014 une aide financière d'urgence d'un montant de 47,1 millions de dollars. « *La situation économique est difficile. La faiblesse des cours des produits de base [et des conditions climatiques sévères - cyclone, inondation et sécheresse qui ont frappé une bonne partie de Madagascar au début de cette année - ont eu d'importantes conséquences négatives sur la perspective de croissance 2015]* », juge le FMI dans un communiqué. « *Cet affaiblissement de l'activité économique affecte la mobilisation des recettes, restreignant la capacité de l'État à assurer la fourniture de services de base aux publics au niveau envisagé dans la loi de Finances de 2015* », ajoute-t-il. Le FMI souligne en outre la faible marge de manœuvre du gouvernement du fait du niveau « *très faible* » de recouvrement des recettes. « *Les principales sources de cette faiblesse sont l'importance du secteur informel, et la pratique largement répandue de non-paiement des impôts qui s'est développée au cours de la période de transition* », de 2009 à 2013. Il conclut par une note plus optimiste : « *Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes pour faire face aux contraintes budgétaires de 2015, mesures qui seront également bénéfiques à moyen terme* ». Contrairement à ce qui a été attendu et annoncé, aucun accord n'a été trouvé. Une nouvelle mission est annoncée pour le mois d'août. Madagascar se serait vu accordé un sursis de 6 mois.

10/06 - La dernière mission du FMI conclut sur une révision à la baisse des prévisions de croissance pour Madagascar qui, après avoir connu une croissance de 3 % en 2014, était initialement envisagée à 5 % pour cette année. Avec un taux d'accroissement démographique de l'ordre de 3 %, il est à craindre que le taux de pauvreté poursuivra son aggravation. À l'horizon 2030 la population malagasy sera de 36 millions, en 2050 elle serait de 55 millions. « *Ces chiffres sont là pour rappeler à certains qu'on est dans l'urgence et que ce qui nous paraît déjà dramatique aujourd'hui sera tragique dans peu de temps. C'est une véritable catastrophe humanitaire qui se dessine, faute de réaction* », écrit Tribune.

11/06 - La Banque mondiale affirme maintenir son soutien à Madagascar. Lors de la visite du directeur de gouvernance et institutions inclusives du « *Gouvernance global practice* », le premier ministre a mis l'accent sur la détermination de son gouvernement à lutter contre le trafic des ressources naturelles et minières. Il affirme que Madagascar est en bonne voie pour éradiquer le trafic de bois de rose. Le représentant de la Banque a tenu à rassurer : la situation politique actuelle n'aura pas d'impacts sur ses engagements. « *Nous observons avec intérêt l'évolution de la situation et nous espérons qu'elle va se résoudre d'une manière sereine et pacifique* », a-t-il commenté. Une déclaration qui rejoint celle du FMI, dont le représentant résident a récemment mentionné qu'« *il est vrai que la politique a un impact sur l'économie. Toutefois, le Fonds n'ayant pas un mandat politique mais seulement économique, la question politique n'interfère pas dans nos discussions avec les autorités. L'essentiel pour nous c'est d'avoir en face de nous des interlocuteurs légitimes avec qui on peut échanger et discuter, et qui peuvent implémenter des réformes* ».

18/06 - Un accord conclu à Sharm-El-Sheikh entre le Comesa, la Sadc et la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) en vue de la création d'un grand marché commun regroupant 26 des 54 Etats de l'Afrique et de l'océan Indien. Madagascar est directement impliqué puisque déjà membre de deux ensembles régionaux, la Sadc et le Comesa. La population de l'ensemble est de 625 millions d'habitants. Le projet de traité devra faire l'objet de discussions avec le secteur privé avant d'être soumis au Parlement.

24/06 - Selon une source diplomatique, le processus d'élaboration de nouveaux partenariats retardé par le bras de fer entre l'exécutif et les parlementaires. Les partenaires techniques et financiers sont à nouveau dans l'expectative. La crise institutionnelle tombe au plus mal pour l'économie malgache. Le pays se trouve en effet dans une phase de finalisation de nouveaux accords de coopération, notamment avec le FMI, l'UE et de pays comme l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon. L'adoption par les députés de la motion de déchéance du chef de l'Etat met en évidence la fragilité, voire l'inexistence d'une vraie stabilité. C'est également une illustration de la fragilité des assises démocratiques des institutions. Le monde diplomatique est dans l'attente de la concrétisation du « *pacte de responsabilité* » que la HCC appelle de ses vœux. Il attend aussi de savoir si les communales pourront se dérouler dans la sérénité à la date prévue et permettre de mesurer l'équilibre des forces politiques du moment.

27/06 - La conférence des bailleurs se tiendra à Paris les 17 et 18 novembre 2015. « *C'est la Banque mondiale qui va financer cette conférence. Mais le Pnud va nous apporter son assistance technique afin que celle-ci apporte des résultats satisfaisants palpables pour le développement de Madagascar* », explique le chef du gouvernement. Cette conférence devrait être un moyen de mobiliser les moyens nécessaires à la relance de l'économie dans le pays et promouvoir des conditions sociales acceptables pour tous. Le Pnud entend également apporter son expertise en vue de l'élaboration du code minier, en cours actuellement.

29/06 - Un centre de recherches sur Madagascar voit le jour en Chine. C'est une première pour les relations entre les deux pays. Le centre de recherches a été inauguré à Jiangxi, dans le centre-sud. L'Ecole

normale Jiangxi dépendant de l'Université de la ville. Il est destiné à mieux faire connaître la Grande île au pays de Confucius. L'ouverture de la structure a été marquée par plusieurs conférences sur l'île Rouge à l'initiative de chercheurs malgaches invités pour l'inauguration.

29/06 - 22,5 millions de dollars prêtés par l'OFID (Fonds de l'OPEP pour le développement International). 7,5 millions seront débloqués pour soutenir et développer les infrastructures agricoles de la région de Melaky. Un barrage sera notamment édifié pour alimenter un système d'irrigation des terres. Les régions de Diana et Atsimo Andrefana connaîtront aussi une amélioration du réseau électrique en place. Deux millions d'habitants sont concernés par la remise en état des lignes et des extensions. Ces travaux nécessiteront un investissement de 15 millions de dollars.

► Monde des affaires, entreprises nationales, conflit à Air Madagascar

01/06 - Les projets Ambatovy et QMM affectés par la chute des cours du nickel. De 20 dollars en 2007, lors de la phase de construction de l'usine, la livre du nickel est passée sur le marché mondial à 6 dollars fin 2014. QMM/Rio Tinto, le géant de l'ilménite qui déteint l'usine de Tolagnaro, serait en train de réduire de moitié ses activités. De semblables menaces pèsent sur le projet Ambatovy/Sherritt international de Toamasina, qui se lance dans une opération de compression de ses coûts. Les salariés pourraient faire les frais de ces restrictions, eux qui ont jusqu'ici bénéficié de conditions très avantageuses par rapport au marché du travail, estime *Midi*, qui condamne les actions de déstabilisation menées récemment par une poignée de grévistes. « *Les chutes faramineuses des cours tombent mal au moment où le pays a besoin de devises mais aussi de revenus fiscaux. Il existe des circonstances internationales peu favorables qui ont des impacts directs sur l'économie malgache* », analyse un haut responsable du secteur. Madagascar produit et exporte principalement du nickel, du cobalt, de l'ilménite et du chrome, que produisent trois compagnies dont Ambatovy, QMM et Kraoma. Le nickel est le principal produit d'exportation avec plus de 40.000 tonnes exportées en 2014. L'offre de nickel est trop forte par rapport à la demande. Les stocks mondiaux de nickel raffiné atteignent 440 millions de tonnes. La demande mondiale a ralenti progressivement depuis la crise économique de 2009. La détérioration des marchés mondiaux peut également influencer ceux qui sont en phase de prospection ou au stade de projet. Faute de visibilité à moyen, voire à long terme, les investisseurs peuvent décider d'attendre ou même d'annuler leurs projets. C'est le cas, par exemple, de l'américain Exxon mobil qui a décidé de suspendre sa prospection pétrolière au large de Mahajanga, la chute du cours du baril d'or noir ayant remis en question la rentabilité du projet.

05/06 - Ambatovy annonce un plan d'austérité et des mesures de chômage technique. Dans un communiqué, Sherritt international déclare : « *Malheureusement, le cours du nickel a continué à décliner de manière dramatique au cours des 12 derniers mois (...). De plus, des problèmes techniques à l'usine et les 27 jours de grève à la mine puis à l'usine nous amènent à réduire nos prévisions de production pour l'année 2015. Ambatovy doit absolument passer par une réduction de taille afin d'être en capacité de poursuivre ses opérations dans la limite des fonds disponibles. Faute de réagir immédiatement, nous serions rapidement forcés de fermer la mine et l'usine. Ce qui causerait la perte d'emploi de tout le personnel d'Ambatovy* ». Parmi les mesures annoncées figure « *une réduction du nombre de postes* ». Les mesures de chômage technique pourraient toucher 12 % du personnel, soit près de 1.100 postes. La production de nickel pour le mois de mai a été de 1.550 tonnes soit 76 % de la capacité nominale. La production de cobalt a été de 103 tonnes pour 257 tonnes de capacité maximale. Le nickel étant devenu le premier produit d'exportation de Madagascar, on réalise aisément les impacts de cette situation au niveau économique, note *L'Express*. *La Vérité* rapporte les propos d'une ancienne cadre de l'entreprise qui affirme sur les réseaux sociaux que les difficultés actuelles du projet Ambatovy seraient dues pour partie à des détournements de fonds s'élevant à des dizaines de millions de dollars, impliquant des cadres de la société et des personnalités extérieures. Sa décision d'en informer les plus hautes instances dirigeantes de l'entreprise serait à l'origine de son licenciement.

Au total, 443 employés ont été mis au chômage technique. Ils pourraient retrouver leur emploi d'ici six mois si le cours du nickel au niveau international s'améliore. Dans le cas contraire, une autre vague d'employés seraient également mis en chômage technique. Le chômage technique d'une partie du personnel préoccupe les banques qui leur ont généreusement consenti des prêts. Le nombre de travailleurs expatriés aurait diminué de 15 % ces 12 derniers mois.

05/06 - L'Etat fait appel à l'investissement privé pour développer son secteur énergétique. Le programme national d'électrification rurale prévoit de porter le taux d'électrification rurale à 6 % d'ici la fin de cette année et à 10 % en 2020. « *Ce programme ambitieux nécessite un investissement d'un million d'euros par an* », explique Horace Gatién, ministre de l'énergie et des hydrocarbures. Or, l'Etat n'est pas en mesure de fournir ces fonds. Le pays occupe la dernière place du classement du rapport Doing business qui évalue la performance de 189 pays en termes de raccordement à l'électricité. Cet état de fait constitue un frein majeur à l'investissement dans le pays. Madagascar, qui dépend actuellement à 70 % de l'énergie thermique,

regorge de plus de 400 sites pouvant accueillir des centrales hydroélectriques d'une capacité globale estimée à 7.000 MWh. Actuellement, seulement 1,6 % de cette capacité est exploitée.

12/06 - La baisse des subventions à la Jirama à l'origine de nouveaux délestages. Ses moyens propres ne suffisent pas à couvrir les dépenses nécessaires à l'achat de carburant, alors que l'État a décidé de diminuer son aide, suivant en cela les recommandations du FMI. Selon la directrice commerciale, la consommation mensuelle de gasoil est de près de 40 milliards Ar, alors que la société ne peut prendre en charge que 28 milliards. « *Depuis, 2015, les aides versées par l'Etat sont de 200 milliards Ar par an, contre 300 milliards auparavant* », ajoute-t-elle. La baisse de la production d'électricité par les centrales hydrauliques, par suite de la baisse de niveau des eaux en période hivernale, ne fait qu'aggraver la situation. La Jirama mise, en outre, sur la poursuite des consommateurs illicites pour améliorer ses recettes. De mars à avril, les travaux du *task force* chargé de contrôler les compteurs ont permis d'identifier 277 consommateurs particuliers en situation de fraude. La régularisation correspondante devrait permettre de récupérer 805 millions Ar.

23/06 - Des pylônes haute tension en provenance de centrales hydro-électriques ont été fragilisés. La menace d'un black-out plane sur la capitale et d'autres zones des Hautes Terres. Pas moins de 400 éléments en acier ont été dérobés ces derniers temps, fragilisant toute la structure métallique. Leur effondrement provoquerait des réactions en chaîne sur tout le réseau interconnecté. Ces pillages dont les infrastructures de la Jirama font les frais sont l'œuvre d'une bande organisée. Ces trafics ont commencé à défrayer la chronique en 2012. Le préjudice financier est considérable, la Jirama devant en outre faire appel à des sociétés de gardiennage.

05/06 - Investissements directs étrangers : tout pour l'Afrique, des miettes pour Madagascar. D'après le rapport d' « *Africa attractiveness survey - Making choices* », plus de 128 milliards de dollars ont été investis l'an passé en Afrique en termes d'IDE, générant la création de plus de 188.000 emplois, soit une hausse de 68 % par rapport aux années précédentes. Madagascar n'arrive à attirer qu'une infime proportion de ces investissements, malgré les appels incessants du président de la République et les travaux en coulisse des divers ambassadeurs et chargés d'affaires. « *La Grande île, avec ces querelles politiques, est en train de rater une grande occasion de développement économique* », déplore *La Nation*.

15/06 - Spécialisé dans la relation client, la PME Outsourcia, établie en France et au Maroc, envisage la création d'une plate-forme d'appel à Madagascar. Une annonce qui fait suite à la divulgation récente du projet de l'opérateur téléphonique français SFR qui compte réduire les effectifs de sa hotline au Maroc et créer de nombreux emplois à Madagascar.

19/06 - La presse annonce l'expulsion des deux influents dirigeants d'« Assist Développement ». Leur visa de séjour aurait été annulé. L'information est démentie par le ministère de l'intérieur. Ils sont accusés d'escroqueries répétées, de fraude, d'usage de faux, de non-paiement de créance, de corruption, de blanchiment et de spoliation d'autrui. Plus de cinq entreprises locales ont porté plainte à leur encontre. Les médias s'interrogent sur la nature des liens que cette société entretient depuis de longues années avec les dirigeants politiques. Très proche de Marc Ravalomanana durant son mandat, l'un des deux dirigeants, Alain Moyon, a noué des relations privilégiées avec les barons de la Transition. La presse indique qu'il a déjà été inculpé d'escroquerie à la Réunion. Dernièrement, les deux associés ont réussi à obtenir une licence pour l'ouverture d'une chaîne de magasins *Duty free* à Madagascar. Des soupçons de corruption planent sur cet octroi de licence. Pour APOI, « *voilà encore une affaire dont la Grande île n'avait nul besoin. A l'heure où les dirigeants lancent des cris désespérés aux bailleurs de fonds et aux éventuels investisseurs étrangers, la campagne de diffamation dont sont victimes les deux leaders du groupe Assist, ne va certainement pas dans le bon sens* ». L'agence loue les réalisations des deux entrepreneurs, Alain Moyon et Lucien Llinarès, notamment « *les bases vie du grand projet minier Ambatovy, de nombreux projets immobiliers et une politique de financement de startups locales qui a permis de faire émerger pas moins de 12 entreprises dont la plupart excellent au niveau régional et même international* ».

06/06 - Les négociations entre l'Etat et ADP (Aéroports de Paris) sur l'aménagement des aéroports d'Ivato et de Nosy-Be ne sont toujours pas finalisées. Son *La Gazette*, les « *discussions s'éloignent du projet initial défini dans les documents remis aux soumissionnaires sélectionnés* ». Le consortium conduit par ADP aurait finalement décidé de ne prendre que l'aéroport d'Ivato, ce qui ferait l'affaire de l'Etat et du groupe chinois AFECC qui pourrait donc se relancer après que son offre n'ait pas été retenue pour ne pas avoir prévu l'aménagement de l'aéroport de Nosy-Be. La scission de fait du marché en deux lots permettrait au gouvernement d'honorer la moitié de son engagement vis-à-vis des Chinois avec qui le ministre Rivo Rakotovoava avait déjà signé un mémorandum attribuant à AFECC l'aménagement avec concession d'Ivato et de Nosy-Be. Pour Madagascar, ce serait l'idéal diplomatiquement.

15/06 - Grève générale à Air Madagascar. Une partie du personnel de la compagnie a enclenché un mouvement de grève illimitée pour exiger la démission de l'équipe dirigeante, du DG de l'Aviation civile de Madagascar et du ministre du tourisme, des transports et de la météorologie. « *Nous réclamons l'autonomie de gestion de la compagnie même si l'Etat est un actionnaire majoritaire. Nous n'acceptons pas qu'à chaque changement de régime ou remaniement du gouvernement, on change les dirigeants* », tonne un responsable du syndicat. Pour mémoire, le président du conseil d'administration n'est autre que Henry Rabary Njaka, directeur de cabinet de la Présidence. Entre autres motifs de mécontentement, les syndicalistes dénoncent l'utilisation des vols d'Air Madagascar par des proches de la Présidence à des fins personnelles et à leur convenance, ainsi que l'opacité entretenue autour des conditions d'acquisitions et des locations d'aéronefs de la compagnie.

Si la direction qualifie la grève d'illicite, le syndicat soutient qu'il a suivi les procédures requises. La plupart des vols nationaux ont été annulés. Quatre leaders syndicaux ont été licenciés. Le commandant Rado Rabarilala, délégué du personnel, annonce l'intention de l'intersyndicale de porter plainte contre la direction générale pour licenciement abusif. Lui-même serait menacé de licenciement. Douze employés sont passés en conseil de discipline. Les pertes de la compagnie s'élèvent à 500.000 dollars par jour, relève la direction. Une nouvelle épreuve dont la compagnie aura bien du mal à se relever. *Tribune* critique sévèrement la gestion de la société, en bute à des rivalités internes, victime du corporatisme de son personnel et de la gabegie de ses dirigeants. Air Madagascar n'a toujours pas réglé ses arriérés auprès de la Caisse nationale de prévoyance sociale et de la Caisse de retraite de ses personnels, pas plus que ses arriérés fiscaux.

18/06 - La médiation conduite par l'inspection du travail bute sur le sort des personnels sanctionnés.

Pour *La Gazette*, les négociations à l'inspection du travail ne peuvent être que purement procédurales, elles ne peuvent régler le problème de fond qui est politique. L'envoi des forces de l'ordre à l'aéroport d'Ivato et l'émission de réquisitions, rejetées par les personnels, n'ont fait que durcir la position des grévistes. Le quotidien s'étonne que, dans la conjoncture actuelle, le ministre des transports, Ulrich Andriantiana, et le DG de l'ACM, James Andrianalisoa, soient partis au salon aéronautique du Bourget à la tête d'une délégation de huit personnes, à l'invitation des constructeurs. De source auprès des agents d'Air Madagascar, le PCA, Henry Rabary-Njaka, et le DG, Haja Raelison, étaient inscrits sur la liste des passagers mais ils se sont ravisés au dernier moment.

19/06 - La Primature prend le relais de la médiation après l'échec de l'inspection du travail. Les opérateurs touristiques subissent de plein fouet l'annulation de vols domestiques et internationaux. Les annulations et reports de séjours se multiplient. D'autres secteurs comme les entreprises franches qui font appel à des cargos sont également perturbés par le mouvement. « *Une faillite programmée de tout un pan de l'économie* », titre *Tribune*.

16/06 - Signature annoncée de « L'alliance Vanille » entre les différentes compagnies aériennes de l'océan Indien. Air Mauritius, Air Austral, Air Madagascar, Air Seychelles et le ministère des transports des Comores veulent renforcer leur coopération pour une meilleure compétitivité des tarifs proposés et un développement du trafic passagers. « *Cet accord est le résultat concret des efforts de sensibilisation et de mobilisation de la COI depuis la conférence régionale sur le transport aérien de mai 2013 à Port-Louis* », souligne le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de L'Estrac. Une signature qui a dû être reportée en raison du mouvement social qui affecte la compagnie Air Madagascar.

22/06 - Echec de la médiation et de la rencontre avec le premier ministre. Le bras de fer va maintenant se poursuivre devant un conseil d'arbitrage composé de magistrats et d'un inspecteur du travail. Les syndicats d'Air Madagascar menacent de porter plainte au niveau de l'OIT. Les employés dénoncent le non-respect par la compagnie de la loi sur la protection des consommateurs. Air Madagascar, en effet, n'aurait pas assuré la prise en charge de certains passagers bloqués par l'annulation des vols. Des voyageurs bloqués en Chine ont été expulsés de leur hôtel. Le ministre des transports annonce que la situation pourrait conduire à brève échéance au chômage technique et à une cessation d'activité. Le premier ministre a proposé la suspension des mesures disciplinaires visant certains grévistes contre la reprise du travail mais les syndicats font remarquer que la suspension ou l'annulation des sanctions « *n'est qu'une condition préliminaire* ». La finalité est tout autre, notamment le limogeage ou la démission des trois dirigeants de la compagnie et l'autonomie de gestion. La direction dénonce des actes d'intimidation qui auraient été perpétrés par des grévistes envers un pilote. De leur côté, les employés en grève ont mis en garde les passagers face à ce qu'ils qualifient de non-respect des normes de sécurité par la compagnie. Celle-ci a en effet décidé de recourir à des prestataires mauriciens qui n'auraient pas les qualifications requises. Certaines PME, dont des agences de voyages, sont contraintes de mettre en chômage technique une partie de leurs employés. Les annulations de réservations se multiplient et les clients éprouvent des difficultés à se faire rembourser par la compagnie.

27/06 - Henri Rabary-Njaka dément les informations sur sa démission ou son limogeage de la présidence du conseil d'administration d'Air Madagascar et de son poste de directeur de cabinet de la présidence de la République publiées par *La LOI*. Un démenti qui n'a pas convaincu tous les participants aux célébrations de la fête nationale, qui ont observé l'absence de l'avocat. Le remplacement de l'avocat à la tête du CA d'Air Madagascar aurait effectivement été évoqué à la Primature, avec comme remplaçant Eric Koller, président de l'office national du tourisme.

La Commission européenne renouvelle le maintien d'Air Madagascar dans l'annexe B, liste des transporteurs aériens faisant l'objet d'une interdiction ou de restrictions d'exploitation dans l'UE. La compagnie figure dans la liste des 8 compagnies qui font l'objet de restrictions d'exploitation. Elles ne peuvent effectuer des vols à destination de l'Union qu'en utilisant des types d'aéronefs particuliers. Des inspecteurs de l'UE sont attendus à Madagascar pour évaluer l'avancée de l'application des mesures de correction des anomalies détectées au sein de la compagnie nationale. La re-certification de toutes les compagnies aériennes exerçant à Madagascar est effective pour 10 des 11 exerçant leur activité dans la Grande île. En avril 2014, une seule d'entre elles avait pu l'être. La re-certification des compagnies aériennes figure parmi les points à améliorer dans les recommandations en vue de la sortie de l'annexe B de l'UE.

29/06 - Le pilote d'Air Madagascar, Rado Rabarilala, leader du mouvement de grève, en garde à vue à la police économique. Suite aux plaintes déposées par le secrétaire général du ministère de transport et du tourisme pour association de malfaiteur, divulgation de fausses informations, atteinte à l'économie nationale, le syndicaliste a été placé en garde à vue à la brigade criminelle, section économique. Cinq autres pilotes et un mécanicien ont été convoqués. Seuls trois d'entre eux ont fait le déplacement. Me Maka, avocat du cabinet de Willy Razafinjatoivo qui assure la défense des employés qualifie cette procédure d'«*arrestation*». Six employés de la compagnie sont frappés d'interdiction de sortie du territoire. Les grévistes ont manifesté leur soutien à Rado Rabarilala en se groupant devant le bâtiment de la police. Ils réclament sa libération sans conditions et persistent dans leurs revendications originelles, dont le limogeage du directeur général de l'Aviation civile de Madagascar, du directeur général d'Air Madagascar et du président du conseil d'administration, Henry Rabary-Njaka. Le domicile du pilote a été perquisitionné.

Dénonçant le maintien durable de la compagnie nationale dans l'annexe B, le pilote avait accusé Air France de prolonger cette exclusion pour s'attribuer le monopole de l'exploitation de la ligne France-Madagascar. Avant de migrer chez Air Madagascar, il avait fait ses premières armes au sein de TOA (Trans Ocean Aviation), petite compagnie fondée par Mamy Ravatomanga, PDG de Sodiat et confident d'Andry Rajoelina. Des tracts le présentent comme un pion du Mapar, dont le rôle serait de discréditer le pouvoir. Alain Ramaroson, ex-CST, déclare au sujet du leader syndical : « *Je remercie beaucoup ce pilote qui dirige la grève chez Air Madagascar. C'est vraiment de cette manière qu'il faut défendre les intérêts de la nation. J'encourage ce garçon à aller de l'avant et à ne pas reculer face aux intimidations* ». *La Gazette* rappelle que Rado Rabarilala a été désigné porte-parole du personnel voici plus d'un an.

30/06 - La fédération des syndicats de Madagascar apporte son soutien au pilote Rado Rabarilala placé en garde à vue. Elle dénonce fermement la violation des droits des employés et des syndicats à travers cette arrestation. Les syndicalistes réfutent particulièrement le chef d'accusation d'«*association des malfaiteurs* » mis en avant par la police économique. Le défenseur de Rado Rabarilala, Me Razafinjatoivo Willy, redoute la pression que le pouvoir risque d'exercer sur les magistrats appelés à instruire l'affaire. L'Armada, plateforme de l'opposition, demande à L'Assemblée nationale de mettre en place une commission d'enquête sur la gestion des sociétés d'Etat, dont Air Madagascar et la Jirama.

La direction générale d'Air Madagascar indique que les dépenses pour la prise en charge de 3.674 passagers en souffrance ont coûté à la compagnie près de 220 millions Ar, en sus des 500.000 dollars de pertes par jour de grève. Le conflit dure depuis trois semaines et serait suivi par 30 % du personnel, selon la direction.

► Divers

03/06 - Urbanisation d'Antananarivo : une situation non maîtrisée. La capitale atteint 3 millions d'habitants sur une superficie de 87 km², soit une densité de 34.000 habitants au km². Une promiscuité génératrice de nombreux problèmes et dangers. Antananarivo n'échappe pas à la croissance urbaine affectant des grandes villes du Sud. D'ici 5 ans, elle comptera près de 8 millions d'habitants, selon la Banque mondiale. Elle accueille 200.000 nouveaux arrivants par an, alors qu'elle est saturée en matière de zones constructibles et habitables. Le phénomène de bidonvilisation gagne du terrain avec un taux de plus de 90 %. Les constructions illicites représentent plus de 80 % de l'ensemble, avec squattérisation de propriétés privées, construction et occupation anarchique du domaine public (routes, voies ferrées, cours d'eau, canaux d'évacuation...). Si environ un tiers des Malagasy vivent actuellement dans une agglomération urbaine, la proportion sera de 1 sur 2 dans cinq ans. Si rien n'est fait pour résoudre les différentes contraintes qui affectent les villes, les opportunités socioéconomiques qu'elles présentent se mueront en autant de problèmes

plus épineux les uns que les autres. Les derniers plans d'urbanisme d'Antananarivo et de ses périphéries remontent à 2006. Ils sont dépassés par les vagues de migrations provoquées par le faible revenu tiré des activités agricoles, l'insécurité rurale, la transformation progressive des zones de culture des communes périphériques en zones résidentielles... Les migrants deviennent souvent des commerçants ambulants, servent comme main d'œuvre occasionnelle, exercent de petits métiers. Depuis plusieurs décennies, des projets d'exode urbain ont été initiés avec plus ou moins de succès. Sans mesures d'accompagnement pour optimiser de tels projets, les candidats à l'exode ne parviennent pas à se fixer et reviennent en ville.

08/06 - Des états généraux de la diaspora en préparation. Comment convertir les réussites individuelles en succès collectifs ? C'est la question sur laquelle les Malgaches travaillant et résidant à l'étranger vont se pencher lors d'une rencontre mondiale de la diaspora qui devrait se tenir à Aix-en-Provence (France) en 2016. Vingt-deux d'entre eux, connaissant chacun une réussite individuelle dans leurs secteurs respectifs, ont tenu une première réunion préparatoire à Malakoff (France). « *La démarche est à 100 % apolitique, laïque, citoyenne, indépendante mais soucieuse des valeurs malgaches* ». Appelés à devenir une institution, les états généraux se fixent aussi comme ambition de fournir des données et des statistiques, des analyses et des perspectives. Chansamone Voravong, ancien président du « *Forum des organisations de solidarité internationale issues des migrations* » (Forim) a participé à cette rencontre pour témoigner de son expérience.

10/06 - L'État entend passer à la vitesse supérieure quant à l'amélioration des recettes publiques. Le ministère des finances et du budget déclare qu'il sera intransigeant quant aux paiements des impôts. Un effort particulier sera porté sur le recouvrement des contributions des grandes entreprises. Au niveau des Douanes, le système de contrôle et de lutte contre les importations et exportations illicites sera renforcé. Ces mesures entrent dans le cadre des conditionnalités formulées par le FMI lors de sa dernière mission. L'accroissement des recettes de l'État et l'assainissement des dépenses, notamment des grandes entreprises publiques telles que la Jirama, font partie des priorités. Le pouvoir sera également jugé sur l'apurement des fichiers des personnels de l'État. Madagascar dispose d'une nouvelle période de six mois pour mettre en œuvre ces réformes avant l'arrivée de la nouvelle mission du FMI destinée à finaliser le programme « *Fonds Elargis de Crédits* » (FEC)

17/06 - Forte inflation et stagnation économique. Selon le dernier rapport de la Banque mondiale, l'inflation a atteint 7,9 % en glissement annuel au mois de mars. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis octobre 2011. Cette situation s'expliquerait par les cyclones et fortes intempéries qui ont touché le pays en février et mars, détruisant de nombreuses cultures et habitations. La reprise attendue de l'activité économique n'a pas été au rendez-vous au premier trimestre de cette année. Cette période a été essentiellement marquée par le recul de la création de nouveaux établissements formels par rapport au premier trimestre 2014, l'absence de création d'emplois, la baisse de la consommation de produits pétroliers, la diminution du nombre de touristes et la baisse de pouvoir d'achat des ménages.

Le rapport pointe en outre du doigt la part excessivement faible de la dépense publique consacrée à l'investissement : au 1^{er} trimestre 2015, ce taux serait de 0,5 %, très loin de la norme « *60 % pour le fonctionnement et 40 % pour l'investissement* ».

19/06 - Le système financier malgache ne prête pas suffisamment à l'économie. Les liquidités sur le marché sont très peu utilisées pour le crédit. Telle est la conclusion de Thierry Rajaona, vice-président du groupement des entreprises de Madagascar (GEM) et professeur au Business Performance Management de HEC Paris. 24 % de l'ensemble des liquidités sont transformées en crédit, contre 37 % pour la moyenne du continent. Les institutions bancaires sont trop exclusivement présentes dans le système foncier, la plupart sont des multinationales qui suivent des standards qui ne sont pas adéquats aux besoins du marché malgache. « *La diversification est de mise pour asseoir plus de concurrence* », explique Thierry Rajaona. La création de banques à capitaux malgaches est préconisée, avec l'instauration d'un climat de confiance entre le secteur privé, les banques et le système juridique. Les banques redoutent le manque de fiabilité des données des entreprises et l'indépendance du système judiciaire ne leur paraît pas assurée. A l'exception de la main-d'œuvre, les composantes du climat des affaires à Madagascar ne sont pas attractives, déplore-t-il.

23/06 - La population malgache atteindra 30,4 millions en 2025. Estimée à 22,4 millions en 2014, elle progresse à un taux très rapide de 2,8 % par an. Face à cette démographie galopante, le Pnud requiert plus d'effort, notamment dans l'inclusion des jeunes et des femmes pour tous les aspects concernant leurs conditions de vie.

Le Pnud rappelle que Madagascar n'a pu réaliser aucun des OMD. La croissance économique reste faible en raison de progrès réalisés insuffisants en termes de gouvernance. S'ajoutent à cela les problèmes persistants de l'accès à l'énergie, de l'insécurité, des ressources fiscales limitées, de la dégradation du climat des affaires et de ses conséquences sur l'investissement privé. Les retards se sont accumulés depuis

50 ans et Madagascar doit rompre avec l'instabilité politique pour rejoindre d'ici une quinzaine d'année les pays à revenu intermédiaire de la région. Pour y parvenir, la Grande île doit construire un Etat de droit plus solide, placer l'être humain au centre de ses préoccupations de développement, mettre en œuvre une réelle décentralisation, préserver l'environnement afin de mettre en place les bases d'un développement durable.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, La Nation, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Slate Afrique, Afriqueinfos, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet

Taux de change au 29/06/15 : 1 euro = 3196 Ariary (cours pondéré)